

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE DES COMPTES DU
LUNDI 26 MAI 2025 A 20.00 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE L'AUBERGE
DES TROIS SAPINS A ARCONCIEL**



Présidence	Monsieur Patrick Gendre, syndic
Secrétaire	Madame Anne Caille, secrétaire communale
Scrutateurs	Monsieur Gabriel Thévoz, pour le secteur avant droit et la table du Conseil communal Monsieur René Sonney, pour le secteur avant gauche Monsieur Stéphane Schneuwly, pour le secteur arrière droit Monsieur Laurent Charrière, pour le secteur arrière gauche
Membres présents	78 personnes
Habilités à voter	77 personnes
Majorité	39
Membres excusés	Madame Laurence Bays Monsieur Alain Grossrieder Monsieur Christian Clément Madame Valentine Rigolet Madame Monique Giordano Monsieur Jean-François Giordano Madame Josiane Bersier Monsieur Didier Dumée Monsieur Jean Pierre Bulliard Madame Isabelle Angélical Monsieur Laurent Reynaud

Il est 20.00 heures lorsque Monsieur Patrick Gendre, syndic, déclare ouverte l'assemblée communale. Il salue très cordialement les participants qui ont bien voulu répondre à la convocation et faire acte de présence à cette Assemblée communale.

En guise d'introduction, Monsieur le Syndic adresse les quelques mots suivants :

« A la fin avril, le Conseil d'Etat a mis en consultation son programme d'assainissement des finances cantonales 2026-2028. Il porte le petit nom de PAFE. Dans son communiqué de presse, il indique avoir procédé à de nombreux arbitrages, autant politiques qu'économiques, afin de veiller au respect des équilibres et répartir les efforts de façon équitable entre les domaines de tâches. Le plan prévoit près de 150 mesures touchant toutes les fonctions de l'Etat.

Une cinquantaine d'entre-elles touchent directement les communes. Elles entraîneront des conséquences financières de plus de 51 millions de francs sur les trois prochaines années.

L'Association des communes fribourgeoises (ACF) s'est naturellement emparée du sujet. Les mesures mises en consultation vont de la péréquation financière, au système de santé, en passant par la mobilité, les écoles et le climat. Mais c'est dans le social que le report de charge est le plus important. Ce sont plus de 24 millions de francs qui seront imputés aux communes dans le cadre de la répartition des subventions dans le domaine de l'aide sociale et des prestations complémentaires pour les familles.

L'ACF a organisé, il y a quinze jours, un atelier réunissant des élus en charge des finances et des boursiers communaux. Le constat est évident, ces mesures entraîneront une augmentation des impôts au niveau communal, sans que ce soit des thèmes dans lesquels elles sont responsables ou actives directement. Dans ce cas, ce n'est pas celui qui commande qui paie.

Au final, ce sera de toute façon, et vous le savez bien, le contribuable qui payera la note, mais aux yeux de l'ACF, il n'est pas correct de reporter ces dépenses à l'échelon inférieur et de ce fait péjorer les finances communales et limiter les marges de manœuvres de nos collectivités. Sans excès de simplification, l'addition pourrait être de l'ordre de CHF 130'000.- à CHF 150'000.- par année pour notre commune.

Merci pour votre attention.

Avant de poursuivre, Monsieur le Syndic aimerait souhaiter la bienvenue à Messieurs Arthur Zambelli et Eric Chila, le premier est un nouveau collaborateur au service technique et le second remplace Monsieur Munkiba absent depuis le mois de février. Par leur expérience, ils nous porteront main forte dans l'exécution des différentes tâches qu'une commune doit effectuer. Monsieur le Syndic profite pour souhaiter un bon rétablissement également aux deux autres collègues du service de l'édilité, Messieurs Frédéric Clément et Carlos Vieira.

Comme vous l'avez certainement vu, notre administration a mis deux postes au concours lundi dernier. Avec deux départs depuis le début de l'année, l'un planifié, l'autre volontaire, notre administration a cherché à repenser son organisation et la répartition de ses tâches. C'est pour cette raison que nous avons privilégié de rechercher un·e adjoint·e à notre secrétaire communale et un·e nouveau·elle collaborateur·trice au service des finances. Sans ajouter d'EPT (équivalent plein temps), ceci permettra de mieux répartir les forces du personnel déjà en place. Le processus vient d'être entamé, il est encore trop tôt pour en dire plus.

Sur ces quelques informations concernant notre administration, Monsieur le Syndic ouvre l'assemblée de ce soir.

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. Par conséquent, Monsieur le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir attendre le micro, puis indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Se sont excusés pour la séance de ce soir :

- Madame Laurence Bays
- Monsieur Alain Grossrieder
- Monsieur Christian Clément
- Madame Valentine Rigolet
- Madame Monique Giordano
- Monsieur Jean-François Giordano
- Madame Josiane Bersier
- Monsieur Didier Dumée
- Monsieur Pierre André Bulliard
- Madame Isabelle Angélical
- Monsieur Laurent Reynaud

La présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- par une parution dans la Feuille officielle n° 19 du 9 mai 2025
- par une circulaire tout-ménage, ainsi que
- par l'affichage aux piliers publics.

L'ensemble des objets à l'ordre du jour ont été présentés dans la circulaire que vous avez reçue chez vous (bulletin communal n° 9) et les dossiers détaillés étaient disponibles soit auprès de l'administration, soit sur le site Internet de la commune. Formellement, ces documents et la présentation de ce soir constituent le rapport de gestion détaillé du Conseil communal pour l'exercice prenant fin au 31 décembre 2024.

Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Comme ce n'est pas le cas, passons à la désignation des scrutateurs.

Secteur avant droit et la table du Conseil communal :	Monsieur Gabriel Thévoz
Secteur avant gauche :	Monsieur René Sonney
Secteur arrière droit :	Monsieur Stéphane Schneuwly
Secteur arrière gauche :	Monsieur Laurent Charrière

Monsieur le Syndic prie les scrutateurs désignés de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Secteur avant droit et la table du Conseil communal :	22 personnes
Secteur avant gauche :	12 personnes
Secteur arrière gauche :	19 personnes
Secteur arrière droit :	25 personnes

Monsieur le Syndic remercie les scrutateurs.

Sur votre chaise devaient se trouver trois cartons de couleur. Ceux qui n'en ont pas reçu sont invités à lever la main pour que notre équipe puisse leur en amener.

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Hormis Mesdames Caille et Weber ainsi que Messieurs Perrin et Zambelli, membres du personnel de l'administration communale, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Monsieur Eric Chila n'est pas habilité à voter.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 77 ; la majorité absolue est donc de 39.

Ainsi, notre Assemblée peut délibérer valablement.

Une fois n'est pas coutume, nous devons malheureusement soumettre une modification de l'ordre du jour, laquelle concerne le point 3.1 « Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 270'000.- pour la réfection du bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins, Arconciel ».

Comme vous le savez, le Conseil communal a entrepris en début d'année, sur la base des volontés de la population, de relouer l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel.

Monsieur le Syndic passe la parole à Madame Sylvie Heimo, Conseillère communale en charge des bâtiments, pour faire le point sur cette démarche et vous exposer les travaux que nous avons prévu de présenter ce soir.

Le 23 janvier 2025, conformément au souhait de la population exprimé dans le sondage sur l'avenir de l'Auberge des Trois Sapins, nous avons publié une annonce pour la mise en location du restaurant et de l'appartement. Les personnes intéressées ont ensuite pu venir visiter les lieux. Nous avons effectué huit visites.

A la suite de ces visites, nous avons demandé aux personnes intéressées de confirmer leur intérêt et de nous envoyer un dossier de présentation. Nous avons reçu six dossiers.

Sur ces six dossiers, nous en avons éliminé un qui ne paraissait pas suffisamment sérieux. Les cinq candidats restants ont fait l'objet d'un entretien téléphonique. Sur cette base, trois candidats ont été retenus et ont été auditionnés par le Conseil communal in corpore au début du mois d'avril.

- Le candidat A possède déjà un établissement avec son épouse et souhaite en ouvrir un second.
- Le candidat B, jeune cuisinier, est actuellement employé et souhaite se lancer en solo.
- Le candidat C a déjà tenu des restaurants avec son épouse. Ils ont fait faillite juste après le COVID et sont aujourd'hui employés.

Dans le cadre de ces entrevues, nous avons demandé aux candidats de fournir un plan financier et leur avons donné des précisions à cet effet, notamment quant aux charges d'électricité. Après discussions et réflexions, le candidat A s'est retiré en raison des charges excessives et de l'état du bâtiment. Le candidat B s'est retiré en raison des investissements nécessaires de sa part dès lors que le restaurant n'est pas entièrement équipé et qu'il faudrait tout acheter (friteuse, machine à café, casseroles, etc.). Seul reste le candidat C qui n'emportait toutefois pas la préférence du Conseil communal.

Au vu de la situation, le Conseil communal envisage de publier une nouvelle annonce prochainement et de retenter sa chance.

En parallèle de ces démarches pour trouver un repreneur, nous avons mandaté le bureau idl architectes – Madame Isabelle Baiutti – pour identifier les travaux nécessaires à une relocation et à des améliorations en termes d'isolation du bâtiment et pour chiffrer ces travaux. Madame Baiutti a présenté le fruit de son travail en proposant également certaines options quant à l'affectation des combles par exemple ou l'emplacement d'une nouvelle sortie de secours pour se conformer aux exigences en matière de protection incendie.

Toutefois, en l'absence de nouveau repreneur à l'heure actuelle, il semble prématuré au Conseil communal d'investir dans ce bâtiment et de choisir des options qui risquent de ne pas être les bonnes.

C'est pourquoi, le Conseil communal propose de repousser la décision quant à cet investissement à une assemblée ultérieure.

Madame Heimo demande s'il y a des questions.

Madame Claudia Cotting comprend le point de vue du Conseil communal mais pense qu'en repoussant ces améliorations on ne va pas donner envie à quelqu'un d'autre d'être candidat.

Madame Sylvie Heimo explique que le candidat A s'est retiré à cause de l'état du bâtiment, mais pour des aspects esthétiques. Les travaux planifiés étaient annoncés aux candidats, en précisant que le bail devait être repris après les travaux ; cela n'a jamais été problématique.

Monsieur Julien Python estime que l'affectation de ce bâtiment soit un restaurant ou autre, de toute façon ces frais doivent être faits ; selon lui, il est donc inutile de les repousser.

Madame Sylvie Heimo mentionne que dans ces frais sont notamment compris la remise en état du piano de la cuisine et de la hotte, qui serait donc utile que pour un restaurant traditionnel. Si la nouvelle affectation était par exemple un tea-room ou un commerce, ces travaux de la cuisine seraient inutiles.

Monsieur Julien Python relève que le plus gros des travaux est l'isolation et qu'il faudra de toute façon la refaire. Selon lui, un bâtiment avec une bonne isolation attirerait les repreneurs.

Madame Sylvie Heimo confirme que l'isolation devra de toute façon être prévue, par contre le bureau mandaté a proposé des options car on ne peut pas isoler la toiture. On avait imaginé d'isoler le sol, et l'architecte a proposé de bénéficier de trois chambres à l'étage. Mais est-ce que le repreneur en aurait besoin et l'utilité car il s'agit d'un investissement supplémentaire ? La modification de l'ordre du jour est une proposition, mais au final c'est l'Assemblée qui décide si elle veut voter ce soir sur cet investissement.

Monsieur Daniel Python relève que quand le restaurant à Ependes a été refait, il a été fermé durant environ six mois. Ensuite il a été reloué aux tenanciers qui n'ont pas bien réussi et environ deux ans après, pas de location, soit pas un franc qui est entré dans les comptes de

la commune. Si vous repoussez cet investissement, il faudra attendre encore 3-4 mois pour faire des travaux et il n'y aura personne à Arconciel non plus pendant une année. Un total de 3 ans sans location des restaurants.

Madame Sylvie Heimo rappelle que deux des trois candidats se sont retirés et le dernier en lisse n'emportait pas la faveur du Conseil communal. Dans la presse on voit aussi que c'est difficile de trouver des repreneurs de ce genre d'établissement. Le Conseil communal trouverait dommage d'investir un certain montant et que dans deux ans on n'aurait toujours trouvé aucun repreneur.

Monsieur Julien Python trouve dommage qu'on dépense de l'argent pour le restaurant d'Endepes, mais pas pour celui d'Arconciel.

Madame Claudia Cotting mentionne que l'Assemblée ne peut de toute façon rien décider ce soir vu qu'on n'a pas de plan de travaux et de coûts.

Madame Sylvie Heimo présente les trois options pour ce bâtiment.

Travaux urgents (suite aux dégâts d'eau) :

- réparation de l'étanchéité au sous-sol
- assèchement
- démontage moteur ventilation (perte d'huile)

Le Conseil communal n'a pas besoin de l'accord de l'Assemblée pour ces travaux urgents, étant donné qu'il s'agit d'un montant de l'ordre de CHF 6'000.-.

Ensuite, l'architecte a proposé deux options, avec ou sans repreneur.

Sans repreneur :

- isolation du grenier (combles et murs)
- fermeture coupe-feu
- isolation des tuyaux de chauffage
- réparation des carrelages

Total des travaux selon offres : CHF 121'400.- (ce montant comprend les travaux urgents)

Finalement, voici l'option que le Conseil communal avait prévu de présenter ce soir à l'Assemblée, en annonçant la bonne nouvelle d'un repreneur...

En cas de repreneur :

- adaptation porte extérieure (sortie de secours)
- changement de lustrerie
- remplacement du moteur de la ventilation
- remise en état des frigos
- réparation du piano de cuisson (éventuellement remplacement du gaz par l'induction)
- travaux de serrurerie et menuiserie (remise en état des armoires et du bar)
- réparation de la peinture intérieure

Total des travaux selon offres : CHF 268'600.- (ce montant comprend les travaux urgents et les travaux nécessaires même sans repreneur)

Monsieur Michael Allred aimerait que le Conseil communal prenne en considération l'aspect social du café d'Arconciel qui est là depuis 300 ans peut-être (rires). C'est très important pour le village. Il demande combien on a dépensé pour rénover le café d'Ependes.

Madame Sylvie Heimo répond que l'investissement de 2023 se montait à CHF 320'000.-.

Monsieur Michael Allred ajoute qu'il y a eu un café à Arconciel depuis longtemps et il aimerait bien que cela continue. Il n'y a aucune raison que ça ne marche plus.

Sylvie Heimo affirme que la voix de la population a été entendue. Le Conseil communal a publié une annonce, a entrepris la procédure pour retrouver un repreneur, et va encore publier une nouvelle annonce. La volonté du Conseil communal est de trouver quelqu'un, mais il ne veut pas non plus prendre trop de risque au vu des antécédents du café d'Ependes.

Monsieur le Syndic remercie Madame Heimo pour sa présentation.

Deux personnes ont rejoint l'Assemblée, ce qui porte le nombre de personnes habilitées à voter à 77 et la majorité absolue à 39.

Les travaux imaginés n'étant donc pas utiles à court terme, le Conseil communal propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

Acceptez-vous de retirer de l'ordre du jour de l'assemblée communale de ce soir le point 3.1 « Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 270'000.- pour la réfection du bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins, Arconciel » ?

Pour : 51

Contre : 20

Abstention : 6

La modification de l'ordre du jour est donc acceptée. Remerciements à l'Assemblée.

Le Conseil communal propose de procéder selon le tractanda suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 9 décembre 2024 (il ne sera pas lu)**
2. **Comptes 2024**
 - 2.1 **Comptes de résultat**
 - 2.2 **Comptes d'investissement**
 - 2.2.1 **Décompte d'investissement du prolongement du chemin forestier du Réservoir d'Arconciel à l'Oratoire d'Ependes**
 - 2.2.2 **Décompte d'investissement de la réparation de la conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenailon, Arconciel**

2.2.3 Décompte d'investissement de la construction d'un trottoir à la route de Sales, Ependes

- 2.3 Rapport de l'organe de révision**
- 2.4 Rapport de la commission financière**
- 2.5 Approbation**

3. Modification du budget d'investissement 2025

- 3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 600'000.- pour le remplacement des fenêtres du complexe communal, Arconciel**

4. Nomination d'un membre à la commission financière

5. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

6. Retour sur l'évaluation des besoins des seniors et sur le sondage relatif à la création d'une Association de Bois-d'Amont Solidaire

7. Informations et divers

Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir ?

Comme ce n'est pas le cas, Monsieur le Syndic propose d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée de ce soir.

Approuvez-vous l'ordre du jour de la présente assemblée tel que présenté ?

Pour : majorité évidente

Contre : 0

Abstention : 3

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU BUDGET DU 9 DÉCEMBRE 2024

Conformément aux dispositions légales, ce procès-verbal pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Lors de cette assemblée, les 122 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- budgets de fonctionnement et d'investissement 2025
- 2 investissements :
 - CHF 1'250'000.- pour l'étude de la construction d'une halle polyvalente double à Ependes ;
 - CHF 75'000.- pour l'étude du traitement des eaux de surfaces de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont à Ependes.

Nous avons également fait le point sur la planification financière 2026-2029 et sur les perspectives à venir.

Le Conseil communal a profité de cette assemblée pour présenter 6 décomptes d'investissement :

- l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques pour CHF 67'188.- ;
- l'acquisition de 2 véhicules communaux pour près de CHF 20'000.- de moins que prévu ;
- la phase 1 du crédit d'étude pour l'avant-projet et la réalisation d'un concours d'architecture dans le cadre du projet de nouvelles infrastructures communales ; au total se sont CHF 364'000.- qui ont été affectés à cette dépense ;
- malheureusement confronté à des avis divergents, le projet de transformation du bâtiment « Au Village 18 », l'ancien fitness, a dû être abandonné et présentait donc une dépense de CHF 19'500.- ;
- enfin, en autre projet qui a également été abandonné au profit d'une solution plus rationnelle, l'étude de la réalisation d'un CAD au centre du village d'Arconciel bouclait avec des dépenses totalisant CHF 34'766.15.

L'Assemblée a également approuvé l'agrandissement du droit de superficie au bénéfice de la fondation Robert A. Naef, mais refusé la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Une discussion très intéressante et animée a ensuite eu lieu concernant le projet de liaison de mobilité douce sur la route de Ferpicloz à Ependes.

Dans la partie « Informations », nous avons évoqué la problématique du capricorne asiatique et des contraintes pour certains habitants de notre commune pour le dépôt de branches.

Quelqu'un souhaite-t-il émettre une remarque au sujet de ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 9 décembre 2024 ?

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Nous adressons un grand merci à Madame Angélique Jenny pour la rédaction de ce procès-verbal.

2 - COMPTES 2024

Sans plus d'introduction, Monsieur le Syndic propose de passer à l'examen des comptes de notre commune pour l'exercice 2024. Nous débuterons par le compte de résultat et le bilan. Nous poursuivrons avec le compte d'investissement dans son ensemble. Par soucis de transparence, nous présenterons ensuite trois décomptes relatifs à différents projets à ce jour terminés et qui seront activés en 2025.

Selon les dispositions légales et comme indiqué dans la convocation, les comptes ont été examinés par l'organe de révision et la commission financière avant d'être mis à la disposition des citoyennes et des citoyens pour consultation à l'administration communale et sur le site Internet. Les organes de contrôle ont chacun émis leur rapport dont la lecture sera faite au terme de cette présentation. Les comptes seront alors soumis pour approbation lors d'un vote final.

Nous procéderons alors à la présentation d'un objet que le Conseil communal souhaite soumettre à votre approbation dans le cadre d'une modification du budget d'investissement 2025.

Avant de commencer, y a-t-il des questions ou des remarques quant à la manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

2.1 - COMPTES DE RÉSULTAT

Entamons cette soirée avec la présentation de l'activité de la commune sur l'année écoulée, les comptes établis pour l'exercice 2024 totalisent des charges pour CHF 11'194'202.- en diminution d'environ 1% par rapport à l'exercice précédent et des produits s'élevant à CHF 11'250'830.- en légère diminution de 0.8%. L'exercice se soldant ainsi par un excédent de produits de CHF 59'628.- par rapport à un budget prévoyant un excédent de charges de CHF 382'122.-, soit une différence de plus de CHF 440'000.-.

Le budget 2024 de la commune de Bois-d'Amont a été établi sur la base des informations disponibles à l'automne 2023, en se calquant sur les normes MCH2. En relation avec ce budget, le Conseil communal relève que l'ensemble des chapitres à l'exception de celui dédié à l'administration générale présente des différences. En chiffres absolus, les augmentations les plus importantes se situent au niveau des charges, dans les chapitres liés aux routes à cause de l'abandon du projet de réfection de la route de Treyvaux et aux finances avec la réévaluation de certaines créances plus importantes que planifiées. Pour les autres chapitres, la différence représente une diminution des charges. Il s'agit notamment des thèmes tels que la formation avec une diminution des frais de transports à l'intérieur de notre cercle scolaire, de la prévoyance sociale avec des remboursements de prestations délivrés et de la culture et du sport par la diminution des frais d'entretien et d'énergie de la halle polyvalente notamment. A ce propos, le Conseil communal relève que les frais d'entretien des bâtiments ont été moindres que planifiés de manière globale par la mise en place d'une nouvelle planification de certains travaux.

Du côté des produits, nous relevons qu'ils sont en grande partie en adéquation avec le budget approuvé. Cependant, il faut relever que le chapitre des impôts enregistre des revenus extraordinaires et difficilement budgétisables qui contribuent cette année encore à la présentation d'un résultat positif.

Attardons-nous un court instant sur le chapitre regroupant les tâches d'adduction et d'épuration. Celui-ci est en augmentation tant au niveau des charges que des produits car avec la tâche de gestion des déchets un équilibre doit être atteint et c'est le cas pour les trois cette année. Cela dit, la différence de près de CHF 100'000.- s'explique par une requalification comptable des attributions aux différents fonds de réserves liées à l'épuration des eaux.

Les comptes exposés ce soir se basent sur le mode de présentation dit par nature par volonté de se rapprocher de la présentation des comptes d'une entreprise. Cependant, les deux variantes ont été données dans le bulletin communal et étaient à votre disposition. La comparaison complète des deux types de présentation avec l'exercice antérieur était également disponible sur notre site Internet et à l'administration communale.

Débutons donc par les charges. Comme évoqué à l'instant, les charges d'énergie et d'entretien des différents bâtiments sont inférieures à ce que nous avons planifié et ceci explique le recul d'environ CHF 121'000.- de ce poste et du chapitre 31. L'augmentation de l'amortissement du patrimoine est directement liée à l'activation de certains investissements effectués ces dernières années. Du côté des charges financières, la raison de la différence de plus de CHF 57'000.- provient du bouclage de certains dossiers fiscaux portant sur 2023 et bénéficiant de l'escompte accordé cette année-là. Pour les raisons de reclassification évoquées à l'instant, nous voyons au chapitre 35 une différence de plus de CHF 210'000.- liée à l'attribution aux fonds spéciaux. Les charges de transfert qui représentent nos participations aux organisations supra communales sont moindres qu'escomptées grâce notamment au remboursement de prestations sociales et à des comptes d'associations bien tenus. Même si nous avons dû faire face à une hausse de charges en lien avec les curatelles à cause du déménagement du service et du remplacement du chef de service, le poste 36 présente des charges inférieures au budget. Globalement, les charges comptabilisées pour l'année 2024 se montent à CHF 11'194'202.-, soit CHF 146'000.- (1.3%) de plus qu'inscrites au budget.

Passons maintenant aux produits du compte d'exploitation. Comme pour les charges, ils sont classés par type. Les revenus fiscaux dits ordinaires présentent par rapport au budget établi une augmentation d'environ CHF 353'000.-. Plus en lien avec la conjoncture, nous retrouvons ensuite les impôts spéciaux. Les fameux qui sont souvent les raisons d'un exercice plus positif qu'escompté. Cette année encore, ce sont environ CHF 140'000.- supplémentaires qui ont été perçus dans le cadre des gains immobiliers, mutations, successions et donations. Le jour où notre budget prévoira plus de produits dans ce chapitre, vous pouvez être sûrs que le vent tournera... Monsieur le Syndic relève ici que les impôts sur les prestations en capital, assimilés à des impôts ordinaires sont également plus importants qu'escomptés cette année. Il va de soi qu'il s'agit d'un poste non estimable avec précision.

Pour 2024, nous observons une nouvelle fois d'importants remboursements d'impôts. Cela dit, le total des recettes d'impôts de la commune évolue positivement par rapport l'année 2023 pour totaliser CHF 6'921'835.-, en progression de CHF 260'000.- ; pour des charges directes

de CHF 252'822.-, contre CHF 162'405.- essentiellement dues à ces remboursements, à l'escompte octroyé jusqu'en 2023 et à la réévaluation de certaines créances.

Si l'on regarde la nature de l'ensemble de ces produits, l'on observe que les différences les plus importantes se situent au niveau des impôts et des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux. Le second fait écho à la requalification évoquée préalablement concernant les chapitres liés à l'eau. Les revenus financiers sont impactés par la diminution des loyers perçues sur les bâtiments communaux, les déboires des anciens tenanciers de l'Auberge du Château et le fait qu'elle soit restée vide durant six mois.

Globalement, les produits enregistrés pour l'année 2024 totalisent CHF 11'250'830.-, soit CHF 584'000.- (5.4%) de plus qu'inscrit au budget.

Tenant compte de tous les éléments cités à l'instant, le compte d'exploitation établi au 31 décembre 2024 pour la commune de Bois-d'Amont présente un total des charges de CHF 11'194'202.- pour une somme des produits s'élevant à CHF 11'250'830.-. Le bouclage de l'exercice induit donc un excédent de produits de CHF 56'628.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 382'122.-. Monsieur le Syndic rappelle ici une nouvelle fois que cet excédent de produits provient de revenus plus importants qu'escomptés, mais surtout d'une gestion pragmatique et prudente du budget par l'ensemble des conseillers communaux.

Comme vous le savez, l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales demande d'attribuer le résultat obtenu au capital.

Bilan au 31.12.2024

Au terme de l'exercice 2024, la somme du bilan pour la commune de Bois-d'Amont s'élève à CHF 32'451'371.- contre CHF 26'818'385.- à fin 2023, soit une augmentation de CHF 5.6 millions. Cette différence de 21% provient principalement de la manière dont est comptabilisée la perception des impôts. En effet, sur recommandation de l'organe de révision, nous devons depuis cette année inscrire les débiteurs impôts ouverts au moment de l'envoi des demandes d'acomptes et non en fin d'année selon des méthodes de calculs ad hoc. Le capital a été augmenté du résultat du compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 6'788'383.-.

A l'actif du bilan

Les avoirs et disponibles au 31 décembre 2024 enregistrent une diminution par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à CHF 1'782'784.- contre CHF 3'730'511.-. Il s'agit de la conséquence du règlement de différentes dépenses importantes en lien avec les investissements approuvés, mais surtout de l'affectation d'un million de francs à un fonds de placement à terme que l'on retrouve au compte 102. Le total des créances ouvertes lors du bouclage de l'exercice s'élève à CHF 3'490'445.-. Y sont enregistrés notamment les débiteurs impôts pour environ CHF 1'800'000.-. Le suivi de ceux-ci représente un gros travail, son évaluation est conforme et en adéquation avec les projections faites par notre organe de révision et la loi.

Les actifs transitoires ou de régularisation ont été vérifiés et sont conformes aux positions ouvertes, même si en augmentation par rapport à l'année dernière, comme indiqué au début de la présentation. Les investissements s'établissent à CHF 19'740'297.- contre CHF 19'238'058.-. L'augmentation par rapport à 2023 est principalement due à l'activation de nouveaux investissements décomptés en décembre. Toutes ces positions ont été contrôlées et sont conformes.

Au passif du bilan

La part des capitaux tiers augmente d'environ CHF 5'660'000.- pour s'établir à CHF 16'651'071.-. L'évolution entre les deux exercices considérés s'explique principalement par l'augmentation des engagements courants, plus particulièrement des comptes courants internes. Ceci est le fruit de la méthode de comptabilisation des revenus des impôts demandée par notre organe de révision. Il est contrebalancé par les débiteurs qui représentent les positions facturées.

L'augmentation des passifs de régularisation s'explique par l'enregistrement de grosses factures qui ont été payées au début de l'année 2025. Tous ces postes ont été contrôlés et sont conformes. Les engagements à long terme s'élèvent à CHF 9'354'984.- et correspondent en grande partie à des emprunts contractés auprès d'établissements financiers privés. Ils diminuent de près de CHF 500'000.- par rapport à 2024 en raison du remboursement en février 2025 d'un crédit correspondant qui a été comptabilisé dans les engagements financiers à court terme. Comme il se doit, ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée communale.

Les engagements envers des entités particulières correspondent aux éléments de fortune du fonds Antoine Dousse.

Dans les capitaux propres, nous retrouvons d'abord les fonds spéciaux en lien avec l'adduction d'eau et l'épuration. Ces derniers ont été augmentés de l'affectation résultante de l'exercice présenté et sont conformes. Il comprend également la réserve destinée à la réfection du système de production de chaleur du complexe communal d'Arconciel. Nous retrouvons ensuite les réserves liées au retraitement qui comptabilisent les montants permettant de « diminuer » l'amortissement supplémentaire dû à MCH2.

Avec un capital ou fortune comptable de près de CHF 7 millions, notre commune présente à l'échéance de l'exercice 2024 une très bonne santé financière. Les annexes aux comptes, qui étaient disponibles à l'administration communale comme sur le site Internet de la commune inclut notamment différents indicateurs économiques qui témoignent de cette situation plutôt favorable.

Concernant les flux de trésorerie, l'exercice 2024 fait ressortir une variation de liquidités négative de plus CHF 1'947'000.- parfaitement en adéquation avec les différents investissements que nous avons choisi de financer avec les liquidités à disposition et le fait que nous avons sorti des liquidités pour les placer.

Comme vous le savez, MCH2 impose de calculer toute une série de ratios et indicateurs clés dans le cadre du bouclage des comptes. Il y a celui que tout le monde retient qui calcule la dette nette par habitant. Avec l'augmentation de certains engagements hors bilan, ce ratio

s'établit à la fin 2024 à CHF 1'385.- par habitant en progression de CHF 300.- par rapport à 2023.

Mais on nous dit surtout qu'une commune doit garder un œil attentif sur trois autres indicateurs comptables de première priorité. Le premier traite de l'endettement d'une commune et exprime la part des revenus nécessaires à amortir la dette nette. Il s'agit de la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux. Au terme de l'exercice 2024, l'endettement net calculé pour la commune de Bois-d'Amont est de près de 48%, ce qui est nettement en-dessous de la limite de 100% qui le qualifierait de suffisant ; il est donc largement dans la catégorie « bon ».

Le second évalue le degré d'autofinancement qui détermine la part des revenus affectés au financement des nouveaux investissements. Il renseigne sur la proportion des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens, la part du résultat qui finance les investissements nets. Lors du bouclage, ce ratio s'élève à 73%, présentant une situation de haute conjoncture. Ceci indique que la collectivité peut financer une partie de ses investissements grâce à ses propres ressources.

Enfin, le troisième se focalise sur le poids des intérêts des dettes mesurées par rapport aux revenus, il s'agit de la part des charges d'intérêt. Il renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens. Pour 2024, cette part de charges est calculée à « -1% », ce qui s'explique par le fait que nous ayons cherché à profiter de la hausse des taux d'intérêts et investi une partie des liquidités disponibles dans des placements à terme.

Monsieur le Syndic remercie les personnes présentes de leur attention et ouvre la discussion concernant le compte de résultats et le bilan 2024 de la commune de Bois-d'Amont tels que présentés.

Madame Chantal Brugger n'a pas compris ce qui a été dit en relation avec le degré d'autofinancement à 73%. Selon elle ce taux correspond à une phase de récession et il a été cité haute conjoncture.

Monsieur le Syndic vérifie les chiffres dans le rapport de l'organe de révision et confirme le degré d'autofinancement de 73%. Nous sommes bien en récession. Il excuse l'imprécision.

Madame Claudia Cotting mentionne que dans l'indicateur financier, le taux d'autofinancement est de 7% ; 73% lui paraît improbable. Dans le document de l'organe de révision mis à disposition des citoyens, c'est un 7% d'autofinancement qui est cité.

Monsieur le Syndic explique que la question posée concerne le taux d'autofinancement alors que l'indicateur présenté ici est le degré d'autofinancement. Il s'agit de deux indicateurs différents.

Madame Chantal Brugger demande donc si on est en récession.

Monsieur le Syndic répond par l'affirmative. Les indicateurs selon les renseignements obtenus de notre organe de révision sont des informations qu'on doit traiter sur plusieurs années pour

en déduire des tendances. Certaines de ces valeurs ont beaucoup évolué étant donné le niveau de liquidités qui a passablement baissé.

Madame Claudia Cotting tient à remercier le Conseil communal pour l'excellente présentation faite et pour la mise à disposition complète des documents sur le site Internet, ce qui permet une vue complète de tout ce qui est discuté au sein du Conseil communal et surtout des finances. S'agissant du pré-affranchissement des enveloppes de vote, quel montant cela représente ? Est-ce que vous payez l'entier du pré-affranchissement au moment de l'envoi ou est-ce que vous payez le pré-affranchissement selon le retour ?

Monsieur le Syndic répond que nous payons le pré-affranchissement selon le retour et en 2024 nous avons eu plus de retours qu'imaginé car plus de votations.

Madame Claudia Cotting regrette le roulement de personnel au sein du service des curatelles et relève que cela coûte cher de reformer des gens. Elle souhaite connaître le prix de location au MIC actuellement. Cette réponse peut lui être communiquée via le procès-verbal.

Monsieur le Syndic confirme à Madame Cotting qu'il la renseignera volontiers.

Madame Claudia Cotting aimerait s'assurer de bien comprendre le poste relatif aux bornes de recharge des véhicules électriques. En comptant l'électricité, plus les primes et l'entretien, on arrive à un montant de CHF 2'632.- à charge de la collectivité.

Monsieur le Syndic confirme à Madame Cotting l'exactitude de ses dires. Malheureusement, ces bornes sont sous-utilisées aujourd'hui.

Madame Claudia Cotting se demande si on aurait vraiment dû faire cet investissement, en comptant encore l'amortissement.

Monsieur le Syndic ajoute que la fermeture actuelle du restaurant d'Arconciel n'aide pas à ce que ces bornes soient plus utilisées.

Madame Claudia Cotting revient sur les honoraires d'ingénieurs et de spécialistes. Ne peuvent-ils pas se tenir aux budgets présentés et éviter ces augmentations très importantes ?

Monsieur le Syndic trouve qu'il s'agit d'une bonne remarque. S'agissant de l'aménagement du territoire, les dossiers se cumulent, ce qui fait qu'on dépasse les budgets prévus initialement.

Monsieur Samuel Kolly répond que s'agissant des routes, on a besoin d'un ingénieur pour tout et n'importe quoi, même pour changer un projet de manière minime. Comme exemple, si on décide de faire un trottoir qui devient finalement une piste cyclable, on devrait redemander l'avis d'un ingénieur. Ces obligations sont demandées par le Canton ; on essaie de faire sans mais ce n'est pas possible.

Madame Claudia Cotting estime que la commune est autonome et qu'il ne faut pas se plier devant toutes les exigences du Canton.

Monsieur Samuel Kolly confirme qu'on manque de bon sens mais malheureusement on doit le faire comme cela.

Madame Claudia Cotting relève que les comptes bouclent avec un excédent de produits de CHF 56'628.-, mais la commune a fait un prélèvement sur le capital propre de CHF 334'588.-. Est-ce que ça veut dire que sans ce prélèvement il y aurait eu un excédent de charges d'environ CHF 277'000.- ?

Monsieur le Syndic explique que ce prélèvement correspond aux amortissements liés à MCH2. D'un côté nous avons un amortissement sur le patrimoine communal qui devient une charge virtuelle, et nous avons un prélèvement aussi virtuel qui permet de rattraper cette charge sur 10 ans. A l'issue de ces 10 ans, le fonds devrait être vide et nous ne devrions plus avoir d'amortissement à faire.

Madame Claudia Cotting revient sur les engagements hors bilan 2024. Elle s'inquiète de l'endettement de toutes les communes pour toutes ces charges liées décidées par les représentants des communes. Elle cite les charges liées des associations de communes (Réseau Santé Sarine, CO Sarine-Campagne, sans compter la construction du futur CO de Givisiez, Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, ...) qui ont doublé entre 2023 et 2024. Seuls les chiffres de l'Association Gérine-Nesslerera sont stables. Comment feront les communes le jour où elles seront appelées à effectuer certains remboursements ?

Monsieur le Syndic est du même avis que Madame Cotting. Il regrette que les communes n'aient pas plus de poids dans la CPPEF car c'est effectivement là qu'on observe la plus forte augmentation cette année. Il partage l'inquiétude de Madame Cotting parce que si l'augmentation de l'endettement vient de l'extérieur, nous ne pourrions plus directement emprunter et cela va péjorer nos propres infrastructures et notre propre développement. Monsieur le Syndic remercie Madame Cotting de la remarque.

Monsieur Pierre Roulin demande ce qu'on peut faire par rapport à ces charges liées. Qui a la décision de ces charges liées ?

Monsieur le Syndic explique que les associations de communes telles que listées par Madame Cotting sont des associations où plusieurs communes se mettent ensemble pour remplir une tâche communale. Dans chacune de ces associations, se tient une assemblée des délégués permettant aux communes d'exprimer leur voix. Dans certains cas de figure, nous sommes même impliqués au comité. Mais la marge de manœuvre reste limitée. Dans le cas de l'enseignement secondaire, il faut construire des nouveaux bâtiments et en rénover d'autres. A ce moment, c'est l'association qui doit s'endetter. Du moment où elle s'endette, la garantie de la dette est assurée par les communes membres. Il y a aussi une part – le préciput – qui est imputée directement à la commune siège, laquelle participe donc plus que les autres communes. Tant qu'on a besoin de ces bâtiments, tant que les normes auxquelles on est contraints nous obligent à revoir, par exemple, les mesures antisismiques d'un bâtiment, il y aura des travaux, des investissements et des rénovations et de ce fait de l'endettement.

Monsieur Pierre Roulin en conclut qu'il faut donc demander à Madame et Monsieur les Députés de revoir les normes à la baisse et de travailler dans ce sens-là.

Monsieur Charly Cotting précise que les députés font les lois et non pas les normes, lesquelles viennent plutôt des techniciens SIA. Il ajoute que les places dans les homes devront doubler dans notre canton, donc doublement des frais aussi.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Cotting et ajoute qu'on ne parle pas encore des nouvelles associations de communes en phase d'élaboration.

Comme il n'y plus de question, Monsieur le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit la présentation des comptes d'investissement.

2.2 - COMPTES D'INVESTISSEMENT

Avant de commenter le compte des investissements 2024, le Conseil communal souhaite procéder à la présentation de trois décomptes d'investissement ayant pu être bouclés durant les exercices 2023 et 2024.

2.2.1 - DÉCOMPTÉ D'INVESTISSEMENT DU PROLONGEMENT DU CHEMIN FORESTIER DU RÉSERVOIR D'ARCONCIEL À L'ORATOIRE D'ÉPENDES

Comme nous le faisons certaines fois, nous souhaitons présenter ce soir différents décomptes pour des investissements qui ont été approuvés ces dernières années. Nous débutons cette partie avec la présentation de l'investissement concernant le prolongement du chemin forestier du Réservoir d'Arconciel à l'Oratoire d'Ependes.

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Alexandre Oberholzer, Conseiller communal en charge des forêts pour la présentation de ce décompte.

Après l'approbation par l'Assemblée communale le 23 mai 2022 d'un investissement de CHF 75'000.- pour le prolongement du chemin forestier depuis le Réservoir d'Arconciel jusqu'à l'Oratoire d'Ependes, la fin des travaux en octobre 2023 et la subvention finale en mars 2025, nous pouvons maintenant effectuer le décompte final de cet investissement.

Dans le budget de l'entreprise spécialisée, il était également compris la planification et la gestion des travaux (par Forêts-Sarine), le géomètre (DeLtaGEO), les divers émoluments et suivi du projet par la commune.

Selon l'attestation de conformité des travaux et demande de versement final de subvention, le Canton mentionne que les travaux ont été réalisés conformément au contrat conclu et au projet approuvé et que les exigences de qualité en matière d'environnement ont été respectées.

La subvention initiale prévue de CHF 102'000.- s'est au final montée à CHF 102'994.80. Le compte d'investissement présente des charges pour CHF 71'094.49, inférieures de CHF 3'905.51 au budget approuvé.

	Budget	Compte	Diff
Devis entreprise spécialisée			
	170'000.00 CHF	174'089.29 CHF	+2.41%
Subvention 60%			
	102'000.00 CHF	102'994.80 CHF	+0.98%
Bancs			
	7'000.00 CHF	0.00 CHF	
Total TTC			
	75'000.00 CHF	71'094.49 CHF	-5.21%

Monsieur Alexandre Oberholzer passe à nouveau la parole à Monsieur le Syndic, lequel remercie Monsieur Oberholzer pour sa présentation et demande s'il y a des remarques ou questions.

Ce n'est pas le cas.

2.2.2 - DÉCOMPTÉ D'INVESTISSEMENT DE LA RÉPARATION DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU AU CHEMIN DU CHENAILLON, ARCONCIEL

Monsieur le Syndic cède maintenant la parole à Monsieur Marc Monney, Conseiller communal en charge des eaux, pour présenter le décompte final d'investissement concernant la réparation de la conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenailon à Arconciel.

En 2021, l'Assemblée communale a voté un crédit d'investissement pour réparer l'adduction en rouge sur le plan, au Chenailon, en-dessus des Moulins. Monsieur Monney relève deux éléments importants dans cet investissement, dont le travail de l'installateur sanitaire. Il a été constaté qu'une borne-hydrante est complètement entourée par des tuyas et donc inutilisable notamment en cas de feu. Avant les travaux, la commune a pris contact avec le service du feu pour déterminer si cette borne-hydrante était toujours utile. Elle ne s'avère plus utile, ce qui nous a permis d'économiser de l'argent sur le changement de conduite.

	Budget	Compte	Diff
Travaux de génie civil			
	18'000.00 CHF	16'003.30 CHF	-11.0%
Travaux sanitaires			
	28'000.00 CHF	12'957.05 CHF	-54.0%
Divers et imprévus			
	3'000.00 CHF	134.00 CHF	-96.0%
Total TTC			
	49'000.00 CHF	29'094.35 CHF	-41.0%

Monsieur Marc Monney précise que le Conseil communal veille aux finances communales et au fait que les dépenses soient faites au bon moment et à la bonne place.

Y a-t-il des questions ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Marc Monney pour sa présentation.

2.2.3 - DÉCOMPTÉ D'INVESTISSEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR À LA ROUTE DE SALES, EPENDES

Monsieur le Syndic cède maintenant la parole à Monsieur Samuel Kolly, Conseiller communal en charge des routes, pour présenter le décompte final d'investissement concernant la construction d'un trottoir à la route de Sales à Ependes, célébré avec une inauguration officielle en septembre 2023.

En décembre 2010 et en mai 2022, l'Assemblée communale d'Ependes, puis de Bois-d'Amont, avait accepté un crédit de CHF 95'000.- et respectivement une augmentation de CHF 105'000.- pour la réalisation d'un trottoir le long de la route de Sales à Ependes. Les travaux étant terminés, nous pouvons présenter un décompte pour cet investissement global de CHF 200'000.-.

Après paiement des dernières factures, le montant total de cet investissement se monte à CHF 177'622.35. Les frais liés directement aux travaux proprement dits ont été moins élevés que budgétisés, mais le montant des honoraires et des rachats de terrain a finalement été supérieur à notre planification. Une fois n'est pas coutume, nous n'avons pas dû utiliser entièrement la fameuse rubrique « Divers et imprévus ».

L'investissement total est donc inférieur de CHF 30'377.65 par rapport au budget.

Le montant figurant dans les comptes est de « seulement » CHF 146'750.80, lequel représente les montants payés depuis la fusion. Les montants des années précédentes ont été activés dans les comptes de l'ancienne commune d'Ependes.

	Budget	Compte	Diff
Travaux	136'000.00 CHF	113'638.70 CHF	-16.44%
Honoraires	34'000.00 CHF	47'513.80 CHF	+39.75%
Divers et imprévus	30'000.00 CHF	16'469.85 CHF	-45.10%
Total TTC	200'000.00 CHF	177'622.35 CHF	-11.19%

Monsieur Kolly demande s'il y a des questions.

Madame Claudia Cotting revient sur ces fameux honoraires d'ingénieurs avec un 39.7% d'augmentation et elle est triste de constater à chaque fois que l'ingénieur coûte aussi cher. Elle rebondit sur la phase du concours d'architectes pour les nouvelles infrastructures communales qui a aussi atteint un 44% de plus que prévu au niveau des honoraires. Madame Cotting trouve que ça commence à bien faire avec ces factures d'honoraires.

Monsieur le Syndic trouve la remarque très bonne. Ce point avait été évoqué lors du bouclage du décompte ; cette différence était due au nombre de dossiers. Le travail du coordinateur, du BAMO et du jury est compté dans ce montant et a été augmenté d'autant.

Monsieur Samuel Kolly précise que pour ce décompte-là, en l'occurrence, ça n'est pas tout à fait correct puisque les honoraires ne comprennent pas uniquement les honoraires d'ingénieur, mais aussi les rachats de terrain. On est probablement un peu plus cher, mais pas à 39% que pour les ingénieurs.

Madame Claudia Cotting estime que le Conseil communal aurait dû le préciser.

Monsieur Daniel Python demande si ce trottoir est prévu d'être prolongé jusqu'aux habitations se trouvant plus loin.

Monsieur Samuel Kolly répond que ce n'est malheureusement pas possible car c'est du terrain agricole.

Monsieur Daniel Python revient sur l'investissement de la réfection du café à Ependes, en précisant qu'en 2021 on a investi encore CHF 55'000.- pour le bar.

Monsieur le Syndic le confirme, effectivement.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Samuel Kolly pour sa présentation et propose de parcourir le compte d'investissement pour l'exercice 2024.

Compte d'investissements 2024

Un certain nombre d'informations ayant déjà été donné dans le bulletin communal, Monsieur le Syndic se permet d'être relativement bref sur les éléments présentés, et se concentre sur des projets où des travaux conséquents ont été réalisés en 2024.

Nous retrouvons au niveau de l'administration générale :

- l'installation de panneaux solaires sur le toit de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins qui s'est achevée durant l'automne. Il reste des factures ouvertes et les subventions ne sont pas encore entrées, un décompte sera présenté prochainement.

Dans le chapitre formation, nous retrouvons le projet de changement de fenêtres à l'école d'Arconciel et le début des travaux en lien avec les nouvelles salles de classe.

Dans le cadre de notre projet de halle polyvalente, nous avons demandé un crédit pour la réalisation d'un concours d'architecture. Le lauréat a été désigné par le jury en août 2024 et

un nouveau crédit d'étude pour la suite du projet a été adopté par l'Assemblée en décembre 2024.

En lien avec les transports et les routes communales :

- à Ependes, le projet de réfection de la route du Pré du Château n'est pas encore été entamé.

Dans le cadre de la protection et l'aménagement de l'environnement, l'encaissement de taxes d'introduction induit des produits correspondant aux positions facturées. Pour les dépenses, il s'agit de projets en cours, dont l'avancement a été présenté dans le bulletin communal.

Enfin pour les projets en lien avec l'économie publique, ou plus précisément l'agriculture :

- à Arconciel, la réfection des voies de communication à vocation agricole est terminée, nous sommes toujours dans l'attente du décompte final du Service de l'agriculture. Le bouclage de ce projet sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

En résumé et en tenant compte des différentes subventions obtenues et des taxes de raccordement, le compte d'investissement 2024 présente des investissements nets pour CHF 1'085'611.- par rapport à des dépenses budgétisées de CHF 2'823'000.-. Cette différence est principalement due, et vous l'aurez observé par vous-mêmes, au fait que plusieurs investissements n'avaient malheureusement pas pu être entamés et qu'ils ont donc dû être reportés.

Monsieur le Syndic remercie une nouvelle fois les personnes présentes de leur attention et ouvre la discussion concernant les comptes de résultat et d'investissement 2024 de la commune de Bois-d'Amont tels qu'ils viennent d'être présentés.

Madame Catherine Schorderet pose une question au sujet des panneaux solaires sur la salle de l'Auberge d'Arconciel. Est-ce que l'électricité est utilisée aussi par la commune ? On doit pouvoir, via Groupe E, racheter notre propre électricité et vendre que le surplus.

Monsieur le Syndic répond qu'on n'est pas encore capable de le faire, pour l'instant c'est injecté dans le réseau. La demande relative à la communauté d'autoconsommation a été formulée à Groupe E, c'est en cours.

Madame Claudia Cotting revient sur le compte d'investissement, à la page 22, où est mentionné un montant de CHF 2'010'000.- pour le bâtiment « Au Village 18 » à Ependes. Est-ce bien juste qu'on n'a jamais voté cet investissement en assemblée de commune ?

Monsieur le Syndic confirme que non et explique que ce montant était inscrit dans le budget en lien avec la volonté de créer des salles de classe. Dans ce compte, on fait un état des investissements, c'est-à-dire le cumul du projet avorté de création de salles de classe, les subventions, et l'acquisition du bâtiment, qui lui a réellement eu lieu et qui a pu être décompté et comptabilisé.

Madame Claudia Cotting continue à la page suivante, toujours pour le bâtiment « Au Village 18 ». Il a été dit que les frais de l'étude de faisabilité seraient payés en charges 2025, mais pour une étude aussi mauvaise et qui n'aboutit pas, y a-t-il besoin de payer quelqu'un ?

Monsieur le Syndic répond que quand le Conseil communal a sollicité cette étude de faisabilité, il a demandé – sur demande de la commission des constructions scolaires – de voir un peu plus grand que seulement le bâtiment et, par conséquent, a considéré également le volume de la salle de gym. Il y a eu une itération supplémentaire due aux demandes de la commission.

Comme il n'y plus de question, Monsieur le Syndic propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour, soit les rapports de l'organe de révision et de la commission financière.

2.3 - RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

2.4 - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Philippe Bapst, membre de la commission financière, pour une présentation succincte du rapport de l'organe de révision ainsi que la lecture des conclusions de celui de la commission.

Présentation succincte du rapport de l'organe de révision

« Conformément aux dispositions légales cantonales et communales du canton de Fribourg et à la NAS CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal était suffisamment documenté mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels et fait notamment défaut pour certains processus clés tels que l'IT.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 22 avril 2025

BDO SA :

Catherine Beaud pp Julien Guillemin

Révisure agréée Réviseur responsable, Expert-réviseur agréé »

Conclusions du rapport de la commission financière

« La commission financière a examiné les comptes 2024.

L'entretien final entre la commission financière et l'organe de révision, la société BDO SA, s'est déroulé le 8 mai 2025 en présence de Monsieur Patrick Gendre, syndic, et de Monsieur Perrin, Administrateur des finances. La société BDO a présenté le rapport de révision à la commission financière.

A cette occasion, tout écart significatif entre les comptes et le budget a fait l'objet de commentaires et de justifications.

Sur cette base, la commission financière accepte les conclusions du rapport de révision et recommande à l'assemblée communale l'approbation des comptes annuels.

Arconciel, le 19.05.2025

Pour la commission financière :

*Isabelle Angelical Philippe Bapst
Secrétaire Membre »*

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Bapst pour la lecture de son rapport et complète son information. On a reçu une explication et une prise de position sur l'établissement du système de contrôle interne que la commune doit faire dans le cadre de MCH2. Il y a des points de perfectionnement ; le Conseil communal y travaille et en est conscient.

Quelqu'un a-t-il encore des questions ?

Madame Claudia Cotting mentionne que le rapport de BDO était très intéressant à lire. A la dernière page, BDO constate qu'aucun PV n'est établi lors d'entretiens individuels avec le personnel et il recommande de formaliser les entretiens. Depuis la création de la nouvelle commune, les charges de personnel ont toujours augmenté. Madame Cotting n'a aucun conseil à donner au Conseil communal, mais elle met en relation le mot de bienvenue en page 5 du bulletin communal dont elle cite un extrait relatif à l'accueil qui va être fait aux nouveaux citoyens. Cela fait du bien de lire quelque chose de très positif. Aujourd'hui vous recherchez une secrétaire adjointe, vous recherchez un collaborateur au service des finances, combien d'EPT travaille dans le bâtiment communal (sans parler des concierges) ? Cette information peut être rajoutée au procès-verbal. Enfin, en page 11 du bulletin communal, il est mentionné une diminution des charges du personnel pour les nettoyages de la halle polyvalente par une mesure plus précise du temps consacré à cette tâche ; Madame Cotting demande quelle mesure a été prise.

Monsieur le Syndic explique que la mesure citée est dans le sens de mesurer le temps de travail. Nous nous sommes adjoints des services d'un outil de gestion du temps (un système de timbrage) et avant d'utiliser ce système on se basait sur des moyennes pour imputer ces charges de conciergerie par exemple dans les différents bâtiments. Aujourd'hui, on a étendu la granularité du système et on sait dire pour chaque bâtiment le nombre d'heures consacré à son entretien.

Comme il n'y a plus de question, Monsieur le Syndic adresse un grand merci à l'ensemble de la commission financière pour leur disponibilité et flexibilité lors de la prise de connaissance et consultation des éléments mentionnés et décrits. Il remercie également Monsieur Didier Perrin et Madame Isabelle Baechler pour leur travail dans la tenue des comptes communaux et pour l'établissement de ce boucllement.

2.5 - APPROBATION

Approuvez-vous les comptes de résultat et d'investissement 2024 de la commune de Bois-d'Amont tels que présentés ?

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3 - MODIFICATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

Madame Sylvie Heimo, Conseillère communale en charge des bâtiments communaux, présentera un projet pour lequel nous avons pris comme base un CECB+ réalisé il y a quelques années pour estimer les coûts. Un mandat a été donné à la gérance qui s'occupe du bâtiment et les premières offres suggèrent que les coûts seront nettement moindres. C'est la raison pour laquelle nous demandons une modification du budget d'investissement pour l'année en cours. Une fois n'est pas coutume, le montant demandé sera moindre que celui évalué. Dans le bulletin communal, nous indiquions que le chiffre serait au maximum de CHF 600'000.-, mais il s'agira d'un montant inférieur.

3.1 - APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 600'000.- POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU COMPLEXE COMMUNAL, ARCONCIEL

Madame Sylvie Heimo tient à commencer par une précision. Lorsque nous parlons du complexe communal d'Arconciel, il s'agit :

- du bâtiment sis Place de l'Arche 3-5, qui comprend 10 appartements et qui a été construit en 1993, et
- du bâtiment sis route de Treyvaux 2, construit en 1993 également et qui comprend 6 appartements ainsi que l'administration communale ajoutée par la suite.

Ces bâtiments, ainsi que le restaurant d'Arconciel, étaient chauffés par le biais d'un petit chauffage à distance alimenté par une chaudière à copeaux de bois située au sous-sol du bâtiment de la Place de l'Arche. Cette chaudière est arrivée en bout de vie. En effet, les frais de maintenance ont commencé à prendre l'ascenseur, des pièces coûteuses devaient être changées ou n'étaient simplement plus disponibles. La décision a donc été prise de la débrancher au printemps 2020.

Il n'a pas été possible de la remplacer par un même type de chaudière en raison des nouvelles normes environnementales qui exigent la pose de filtres à particules, ce qui rend l'installation plus volumineuse. Or, le local de la chaudière n'est pas extensible.

Depuis 2020, ces bâtiments sont chauffés par le biais de la chaudière à mazout d'appoint. De nombreuses réflexions ont été menées au sujet de ce chauffage.

En décembre 2022, le Conseil communal a proposé à l'Assemblée un investissement de CHF 120'000.- pour l'étude d'un chauffage à distance de plus grande envergure dans le village d'Arconciel. Ce nouveau CAD devait permettre de relier l'école, mais également des bâtiments privés. Or, comme évoqué l'année dernière, ce projet a dû être abandonné faute d'intérêt de

la part des propriétaires privés proches du complexe communal. Ce projet devenait en effet trop coûteux s'il ne permettait de chauffer que les bâtiments communaux.

Le Conseil communal a donc réorienté ses réflexions vers des changements de chauffage à plus petite échelle. En l'occurrence, s'agissant du complexe communal, nous nous dirigeons vers l'installation d'une pompe à chaleur air-eau, investissement qui vous sera soumis probablement en fin d'année ou l'année prochaine. L'option des sondes géothermiques a été écartée puisque nous nous situons dans un périmètre d'exclusion des sondes géothermiques en raison de la conduite forcée de Groupe E.

En vue du changement de production de chauffage, afin de ne pas surdimensionner l'installation et compte tenu de l'âge des bâtiments, il nous semble nécessaire d'agir dans un premier temps sur l'enveloppe de ces bâtiments. En effet, il ressort des certificats énergétiques cantonaux des bâtiments – CECB – qui avaient été établis en 2016 sur mandat de l'ancienne commune d'Arconciel, que la mesure prioritaire concernant ces bâtiments porte sur le changement des fenêtres. Selon les CECB toujours, la diminution des pertes dues aux fenêtres permettrait une économie de la consommation de chauffage de l'ordre de 35%.

Ces documents mentionnent également une estimation pour ce changement de fenêtres de l'ordre de CHF 244'000.- pour le bâtiment de l'administration communale et de CHF 258'000.- pour le bâtiment de la Place de l'Arche, soit un total de CHF 502'000.-.

Nous nous sommes donc basés sur ces chiffres pour proposer l'investissement de ce soir, en tenant compte d'un facteur de 1.2 pour arriver au prix de CHF 600'000.-. Ce facteur est une estimation qui devait tenir compte de l'évolution des prix depuis 2016 (date d'établissement des CECB).

Depuis lors, nous avons mandaté la régie immobilière qui gère les baux de ces bâtiments afin de requérir des offres pour ces changements de fenêtres. Deux offres sont aujourd'hui entrées et la plus élevées se monte à CHF 268'340.- pour les fenêtres des deux bâtiments. Ces offres doivent encore être analysées de manière approfondie mais après un premier examen, il semble que tout y est.

Comment expliquer alors cette différence entre le montant de CHF 600'000.- annoncé dans le bulletin communal et cette offre de CHF 268'340.- ?

- La première explication réside dans le type de fenêtres. Dans le CECB, il a été tenu compte d'un changement du même type que les fenêtres existantes, c'est-à-dire du bois-métal. Aujourd'hui, nous proposons de mettre des fenêtres en PVC, moins chères mais tout aussi performantes.
- La seconde explication est probablement à trouver du côté de l'auteur du CECB qui a indiqué des estimations trop généreuses, sans se baser sur des offres.

Par conséquent, si le Conseil communal a annoncé un montant maximum de CHF 600'000.- dans le bulletin communal, respectivement dans l'ordre du jour de la présente assemblée, il propose ce soir de modifier l'objet soumis à la votation comme suit :

Approbation d'un investissement de CHF 280'000.- pour le remplacement des fenêtres du complexe communal à Arconciel

En effet, par rapport à l'offre de CHF 268'340.-, Madame Heimo propose de conserver une marge d'environ 4.3% pour d'éventuels divers et imprévus.

Cet investissement – moindre que prévu – peut être financé par le biais des liquidités et sera amorti en une seule fois, en utilisant la réserve dédiée à l'immeuble que nous retrouvons au bilan. Ceci explique pourquoi il n'y aura pas de charge financière ni d'amortissement pour cet objet. Le montant de la réserve sera encore de CHF 227'000.- après le changement de fenêtres et permettra donc de couvrir une partie du changement du système de production de chaleur qui devrait intervenir l'année prochaine.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 280'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

Intérêt	CHF 0.-
Amortissement	CHF 0.-

Madame Heimo demande s'il y a des questions.

Madame Claudia Cotting craignait l'investissement proposé de CHF 600'000.- pour une centaine de fenêtres, ce qui revenait à CHF 6'000.-/fenêtre ; elle se disait bien que c'était impossible. Madame Cotting demande si le Conseil communal a une offre à présenter et qui est l'auteur de la meilleure offre. Dans les prix que vous articulez, est-ce que la remise en état du contour de ces fenêtres est aussi prise en considération ? En changeant des fenêtres, il y a en effet toujours des dégâts aux murs notamment intérieurs.

Madame Sylvie Heimo explique que c'est la régie immobilière qui s'est occupée de demander des offres. Actuellement deux offres sont entrées, de Humbert et Fils à Courtion et J-B Marty à Giffers. L'offre la moins cher est celle de Humbert et Fils à Courtion qui s'élève à CHF 199'797.-, mais comme ces offres n'ont pas encore pu être analysées de manière approfondie afin d'être sûrs notamment que toutes les fenêtres aient bien été comptées, Madame Heimo a préféré garder une réserve. Les éventuels dégâts dus au changement de fenêtres n'ont pas été pris en considération.

Monsieur le Syndic remercie Madame Heimo pour sa présentation. Il précise que ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter un investissement de CHF 280'000.- pour le remplacement des fenêtres du complexe communal à Arconciel.

Approuvez-vous l'investissement de CHF 280'000.- pour le remplacement des fenêtres du complexe communal à Arconciel ?

Pour : majorité évidente

Contre : 0

Abstention : 3

4 - NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIÈRE

Selon l'article 70 de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo), la commission financière se compose d'au moins cinq membres, élus par l'Assemblée communale pour la législature parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune. Ces attributions, détaillées à l'article 72, sont notamment l'examen du plan financier et du budget, ainsi que des comptes.

Nommée en décembre 2022, Madame Estefania Miguez a adressé sa démission de la commission au 31 mars de cette année. Monsieur le Syndic tient à la remercier chaleureusement pour son travail au sein de cette commission et ses questions toujours très pointues. Elle a beaucoup contribué à la mise en place de la planification financière dans le cadre de l'analyse de faisabilité de la réalisation des nouvelles infrastructures communales. L'ensemble du Conseil communal se joint à Monsieur le Syndic pour la remercier chaleureusement.

Pour la remplacer et compléter la commission financière, le Conseil communal a recherché une personne du village de Senèdes pour répondre à la prérogative que nous nous sommes donnés dans le cadre de la représentation des trois villages dans les commissions communales. Le Conseil communal propose la candidature de Monsieur Stéphane Millasson, 33 ans, ingénieur civil, travaillant au Service de la mobilité de la Ville de Fribourg.

Avez-vous des questions, des remarques ou d'autres propositions ?

Sur demande de l'Assemblée, Monsieur Millasson fait acte de présence en se levant.

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Syndic propose de passer au vote.

Acceptez-vous la nomination de Monsieur Stéphane Millasson à la commission financière ?

Pour : majorité évidente

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Millasson pour son engagement et le travail des membres de la commission.

Applaudissements de l'Assemblée.

5 - NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la nomination d'un nouveau membre à la commission des naturalisations. Monsieur le Syndic cède la parole à Madame Patricia Horner, Conseillère communale responsable de la Justice de paix et des naturalisations, pour donner quelques explications et formuler la proposition du Conseil communal.

La commission des naturalisations qui a été constituée par l'Assemblée communale le 22 mars 2021 est formée de cinq membres. La commission est composée, pour la législature 2021-2026, de deux personnes d'Arconciel, de deux personnes d'Ependes et d'une personne de Senèdes.

A la suite de la démission de Madame Stéphanie Monney de Senèdes, le Conseil communal propose à l'Assemblée de nommer une nouvelle personne de Senèdes, en la personne de Madame Laurence Bays, âgée de 36 ans, mariée et maman de 3 enfants.

Pour des raisons personnelles, Madame Laurence Bays n'est malheureusement pas présente ce soir pour sa nomination et vous prie de bien vouloir l'en excuser.

Madame Horner redonne la parole à Monsieur le Syndic pour le passage au vote.

Monsieur le Syndic remercie Madame Patricia Horner pour sa présentation et demande s'il y a des questions, des remarques ou d'autres propositions.

Aucune question n'est formulée.

Acceptez-vous la nomination de Madame Laurence Bays à la commission des naturalisations ?

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Syndic remercie Madame Bays pour son engagement et le travail de tous les membres de cette commission.

6 - RETOUR SUR L'ÉVALUATION DES BESOINS DES SENIORS ET SUR LE SONDAGE RELATIF À LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DE BOIS-D'AMONT SOLIDAIRE

En assemblée communale de décembre 2024, Madame Patricia Horner, Conseillère communale en charge des affaires sociales, avait présenté son projet de questionner la population sur les besoins des aînés. Monsieur le Syndic lui cède la parole pour faire un retour sur l'évaluation des besoins des seniors et sur le sondage relatif à la création d'une Association de Bois-d'Amont Solidaire.

Le questionnaire d'évaluation des besoins des seniors et sur le sondage relatif à la création d'une Association de Bois-d'Amont Solidaire a été envoyé le 14 janvier dernier aux personnes de 60 ans et plus. Celui-ci a rencontré beaucoup de succès.

En effet, sur les 383 questionnaires envoyés, 119 nous ont été retournés. Le taux de participation a donc été de 31.07%. Les réponses nous ont été données par 56.3% de femmes et 43.7% d'hommes. Le Conseil communal tient à adresser ses sincères remerciements aux citoyennes et citoyens qui ont pris le temps de remplir le questionnaire et de le retourner. Des remarques et propositions constructives ont été amenées et seront prises en compte pour les besoins des seniors de la commune afin d'améliorer leur qualité de vie.

Madame Horner cite quelques chiffres qui sont les résultats de l'évaluation des besoins :

84.03% n'ont pas d'activité professionnelle.

28.57% auraient encore envie de se former. Le résultat le plus marquant est le nombre de seniors qui aimeraient se former en informatique. Certains aimeraient se former sur le natel, contre les arnaques, sur les réseaux sociaux. Des cours de langues ou de musique seraient également souhaités. Il y a bien sûr eu toutes sortes d'autres demandes.

Concernant les activités culturelles, sportives et loisirs, 68.90% sont contents des activités proposées au sein de la commune.

76.48% estiment que notre commune est conviviale.

S'agissant de l'habitat, 74.78% sont propriétaires et 21.84% sont locataires. 97.47% estiment la configuration de leur logement adaptée à leurs besoins et se sentent en sécurité dans celui-ci.

Pour ce qui est de la mobilité et des déplacements, 89.07% utilisent leur véhicule personnel. 34.45% utilisent également le bus et 23.52% le train. Pour 89.08%, il n'est pas difficile de se déplacer.

Les moyens d'information sont pour beaucoup par les journaux, puis par Internet, par la télévision et la radio et enfin par le « bouche à oreilles ».

Pour ce qui est de l'aide proche aux tâches quotidiennes, 82.36% ont de la famille proche pour aider si besoin. 68.90% ont également des voisins pour aider si besoin.

Le sondage a révélé que 72.28% des seniors souhaitent qu'une Association de Bois-d'Amont Solidaire soit créée.

Les besoins identifiés sont pour plusieurs personnes une aide pour la déchetterie, pour les déplacements, pour aller chez le médecin, chez le dentiste ou aux urgences. D'autres aimeraient avoir des repas livrés à domicile ou avoir les commissions livrées à domicile. Des visites sont également souhaitées. Une aide administrative serait bienvenue pour des uns. Une aide en informatique ou une aide à l'utilisation du téléphone portable est également demandée.

Pour rappel, divers services souhaités sont déjà en place et apparaissent dans le bulletin communal et sur le site Internet communal. Malheureusement, il y a très peu de demandes. C'est pourquoi la Commission de Bois-d'Amont Solidaire, soutenue par le Conseil communal, a eu l'idée et l'ambition de créer une Association de Bois-d'Amont Solidaire. En effet, il est peut-être plus facile de demander de l'aide au travers d'une association que de se rendre à l'administration communale. Les personnes qui ont des besoins n'osent peut-être pas demander de l'aide ou manquent d'énergie pour la demander.

Du fait que plusieurs personnes ont eu la gentillesse de se proposer au comité de l'Association ou en tant que bénévole, il leur appartient aujourd'hui de dessiner les contours de l'Association de Bois-d'Amont Solidaire. Il est à relever que sans l'engagement et la précieuse collaboration de ces personnes, cela ne pourrait être possible. Elles en sont d'ores et déjà très sincèrement remerciées.

Monsieur le Syndic et Madame Patricia Horner ont rencontré ces personnes le 8 avril dernier et dans le but que les Paroisses, les antennes de quartier, le Conseil de communauté soient informés des discussions entre le Conseil communal et le futur comité de l'Association et les bénévoles, des représentants de ces regroupements ont également été invités à la rencontre. Pour rappel, l'idée de créer une Association de Bois-d'Amont Solidaire n'est pas de vouloir tout révolutionner ce qui existe déjà et qui fonctionne bien dans nos trois villages. Le but est vraiment que tous ensemble nous soyons partenaires pour prendre soin de nos seniors ou d'autres personnes nécessitant de l'aide afin qu'ils puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile avec des services, des accompagnements et soutiens, qu'ils ne soient pas isolés et enfin qu'ils puissent vivre le plus paisiblement possible dans notre belle commune.

La future Association de Bois-d'Amont Solidaire sera indépendante de la commune, mais soutenue par elle. Les membres qui en feront partie et qui souhaiteront pouvoir bénéficier de prestations devront certainement s'acquitter d'une petite cotisation annuelle. Le futur comité de l'Association se mettra au travail pour établir des statuts et analysera les demandes et besoins de nos seniors pour en fixer le fonctionnement. Quant à la commission de Bois-d'Amont Solidaire, qui deviendra la commission des seniors, elle continuera à mettre tout en œuvre pour que les mesures prévues dans le concept communal en faveur des seniors soient appliquées et respectées. Une étroite collaboration entre la commission et l'Association sera certainement mise en place.

Le Canton a exigé des communes qu'elles veillent sur leurs seniors. Toutefois, il est de la responsabilité et du devoir de chacune et chacun d'entre nous de se préoccuper de nos parents âgés, de nos parents et voisins malades ou de toute personne qui serait dans le besoin.

Madame Patricia Horner remercie les participants de leur attention et répond volontiers aux éventuelles questions.

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Syndic remercie Madame Patricia Horner pour sa présentation et propose de passer au point suivant.

7 - INFORMATIONS ET DIVERS

INFORMATIONS

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore donner quelques informations.

Plan d'aménagement de détail (PAD) Péloula

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Alexandre Oberholzer, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire.

Après 13 ans depuis les premières discussions entre le bureau d'architectes mandaté pour ce projet privé et la commune (Arconciel jusqu'à fin 2020, puis Bois-d'Amont), le Plan d'aménagement de détail (PAD) de Péloula à Arconciel a trouvé son épilogue.

Le 23 avril 2025, le Canton a approuvé le dossier des conditions d'approbation du PAD de Péloula. Le PAD a force obligatoire pour les autorités ainsi que pour les propriétaires fonciers. La surface totale est d'environ 17'000 m², la surface libre de construction est d'environ 14'000 m². Ce quartier prévoit d'accueillir une vingtaine de constructions de bâtiments.

Début 2021, la nouvelle commune de Bois-d'Amont avait mandaté le bureau Urbaplan pour nous assister dans le dossier, afin d'avoir une chance de le voir aboutir. Les frais d'Urbaplan et ceux de la commune sont refacturés au bureau d'architectes, sur la base du règlement communal sur les émoluments. De nombreuses séances et contacts ont eu lieu pour pouvoir mettre à l'enquête, en avril 2024, le dossier des conditions d'approbation. La commission d'aménagement a aussi été sollicitée.

Le Plan d'équipement de détail (PED), à savoir la route de quartier et les canalisations, a également fait l'objet d'un suivi communal, en parallèle. Le permis a été délivré en octobre 2023.

Les feux sont donc au vert pour que les propriétaires avancent désormais concrètement, avec notamment la réalisation de l'équipement du quartier et le dépôt du permis de construire.

L'aménagement du territoire, c'est le temps long avec parfois des chemins sinueux. La commune a été persévérante et d'autres dossiers suivront, mais le Conseil communal est satisfait que ce dossier administratif soit enfin réglé.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Alexandre Oberholzer pour sa présentation.

Nouveaux pavillons scolaires à Arconciel

Vous avez probablement observé le chantier en arrivant ; Monsieur le Syndic invite maintenant Madame Sylvie Heimo à donner quelques informations concernant l'avancement des travaux pour les trois nouvelles salles de classe en cours de construction juste à côté d'ici à Arconciel.

Madame Sylvie Heimo profite d'avoir la parole pour apporter une précision au sujet de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel. Le Conseil communal envisage de convoquer une assemblée extraordinaire en septembre prochain, ce qui permettrait aussi de repousser cet

investissement en septembre et non pas en décembre, en espérant trouver un repreneur durant l'été.

Madame Heimo revient au pavillon scolaire. Même si tout le monde a certainement pu apprécier l'avancement des travaux de réalisation du pavillon scolaire à Arconciel, Madame Heimo présente quelques photos au beamer, sans commentaire.

Elle tient à dire que le chantier se passe très bien et qu'il en va de même des contacts avec JPF, l'entreprise générale en charge des travaux. Sauf catastrophe, les délais devraient pouvoir être tenus de sorte que le pavillon accueillera trois classes à la prochaine rentrée scolaire.

Les effectifs scolaires à la date déterminante du 15 mai sont tels que le nombre de classes total est maintenu, à savoir quinze classes. Pour rappel, nos deux écoles ne disposent ensemble que de quatorze salles de classe de sorte qu'une classe enfantine a été installée provisoirement dans l'ancienne administration communale d'Ependes grâce à un permis de construire provisoire dont la validité échoira au mois de juillet.

Grâce à ce pavillon, nous allons ainsi pouvoir libérer une salle de classe dans chaque école, d'une part, et nous conformer à la date limite du permis de construire provisoire précité, d'autre part.

Les locaux de l'ancien fitness ont été mis à la disposition du cercle scolaire durant cette année 2024-2025. Mais, avec l'arrivée du pavillon et la libération de place dans les écoles, ces locaux ne lui seront toutefois plus utiles.

Par conséquent, Madame Heimo a le plaisir d'annoncer que le Conseil communal est en train de signer un contrat de bail pour une durée de quatre ans avec Oxygène Montagne qui déménage mais tout en restant à Ependes.

S'agissant de l'appartement au premier étage, nous devons malheureusement procéder à des travaux d'assainissement suite à des dégâts d'eau provenant de deux origines différentes. L'idée est de remettre cet appartement en ordre et de le mettre en location, en attendant de futurs projets communaux pour ce bâtiment.

Pour terminer, Madame Sylvie Heimo invite d'ores et déjà la population à l'inauguration du pavillon qui aura lieu le 6 septembre 2025.

Monsieur le Syndic remercie Madame Sylvie Heimo pour sa présentation.

Save the Date

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Samuel Kolly, Conseiller communal en charge de la vie sociale de notre belle commune, afin de présenter les prochains événements qui animeront nos villages.

Monsieur Samuel Kolly présente les prochains événements locaux affichés au beamer.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Samuel Kolly.

Nouvel horaire de l'administration communale

Comme évoqué dans l'introduction de Monsieur le Syndic, l'administration communale a dû faire face à deux départs ce printemps. Il a fallu trouver des solutions à court terme. Initié par une optimisation des temps de travail et des heures de présence, il a été choisi d'adapter les horaires d'ouverture de notre bureau communal. Vous en avez été informés par tout-ménage. Nos collaborateurs répondent à vos demandes le lundi de 15h00 à 19h00 et les mardi et jeudi de 8h00 à 11h30. Ce changement est également motivé par une baisse de fréquentation du guichet communal essentiellement due à l'évolution des habitudes citoyennes utilisant de plus en plus les plateformes électroniques. Il est néanmoins toujours possible de convenir d'un rendez-vous en-dehors des horaires mentionnés. Vous avez également la possibilité de laisser un message par e-mail ou téléphone. Vous trouverez plus d'informations sur notre site Internet.

Prochaines séances et assemblées communales

Dans environ un mois, soit le **lundi 30 juin prochain**, nous vous invitons à participer à une séance d'information portant sur le projet d'EMS prévu au centre du village d'Ependes. Nous traiterons bien entendu du projet lui-même avec les porteurs du projet (Fondation de la Sainte-Famille, leur architecte et Madame la Préfète pour le RSS), mais nous parlerons aussi du projet de droit de superficie (DDP) qui permettra à ce projet de se réaliser à cet emplacement.

A cette suite, et pour répondre au calendrier du projet, nous souhaitons vous convier à une assemblée communale extraordinaire qui se tiendra le **lundi 29 septembre 2025** et qui portera sur cette question de DDP. En effet, selon la loi sur les communes, il s'agit d'une compétence de l'Assemblée communale.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous le **mardi 9 décembre 2025** pour l'assemblée communale ordinaire dédiée au budget 2026.

Le Conseil communal n'a pour le moment pas d'information supplémentaire à communiquer. Dans la convocation que vous avez reçue au travers du bulletin communal, nous vous invitons à nous faire part de vos éventuelles questions ou remarques pour qu'elles puissent être préparées puis être discutées en assemblée. Malheureusement aucune demande ne nous est parvenue. Cependant, c'est bien volontiers que nous ouvrons la discussion sur des thèmes généraux. Le Conseil communal se tient à disposition pour répondre à vos questions.

DIVERS

Madame Claudia Cotting mentionne que dans le bulletin communal il y a une page qui s'appelle « Service technique / Routes », sur laquelle on parle de la diminution de la vitesse à 60 km/h sur la route reliant les villages d'Arconciel et d'Ependes. Madame Cotting demande s'il y a eu des dangers évidents sur la route où il y a un 80km/h entre la sortie d'Arconciel et l'entrée d'Ependes. Aussi, il est cité que « *En raison d'un projet concret de nouvelle halle de sport entre les deux villages, une étude de trafic a été réalisée dans ce cadre* ». Cela intéresserait Madame Cotting de connaître cette étude de trafic et elle trouve que la halle n'étant pas décidée par l'Assemblée de commune, le Conseil communal va très vite en besogne. Elle pense que dans dix ans on ne pourra plus circuler sur les routes d'ordre général

car il n'y aura plus que des limitations, des chicanes ; Madame Cotting est inquiète de l'évolution de la mobilité ; elle est d'avis de laisser quand même des routes à la circulation et elle trouve que la fluidité est bien meilleure que toutes ces prescriptions.

Monsieur Samuel Kolly répond que deux accidents heureusement sans gravité sont survenus sur la route entre Arconciel et Ependes. Pour la deuxième question, on nous demande une liaison de mobilité douce entre Ependes et Arconciel. On a testé, on a réfléchi, on a calculé, la seule manière de rendre les choses le plus facile possible était de diminuer la vitesse entre Ependes et Arconciel pour éviter aussi les morceaux de tronçons à vitesse qui changeait. L'harmonisation était possible seulement en raison du projet – bien du projet et non pas de la réalisation – concret de halle de sport. L'avantage de baisser cette limite à 60km/h est de nous permettre aussi de maintenir le passage piéton existant au Rialet entre les deux arrêts de bus. Le Canton nous a demandé d'enlever ce passage piéton puisqu'il est dans une zone à 80km/h. SKO a oublié de le faire et heureusement maintenant on n'a plus besoin de l'enlever. L'étude de trafic est réalisée par Team+ ; Monsieur Kolly confirme à Madame Cotting que la commune peut volontiers le lui envoyer par e-mail.

Nous arrivons ainsi au terme de cette assemblée communale de Bois-d'Amont. L'ensemble du Conseil communal remercie les personnes présentes pour leur participation. En son nom et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic adresse un merci tout particulier au personnel administratif pour tout le travail réalisé, aux employés communaux pour leur aide précieuse et indispensable, ainsi qu'aux personnes qui prêtent main forte tout au long de l'année.

Les remerciements du Conseil communal vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui réalisent une tâche ou offrent un service aux habitants de notre commune.

Quel bonheur de pouvoir vous inviter à l'issue de cette assemblée à partager le verre de l'amitié, moment de partage et de convivialité.

Bonne fin de soirée, merci à toutes et tous et bon retour dans vos foyers !

Applaudissements de l'Assemblée.

L'assemblée est levée à 22.05 heures.

Patrick Gendre
Syndic

Anne Caille
Secrétaire

Annexe : présentation PowerPoint



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 26 MAI 2025



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 26 MAI 2025

Modification de l'ordre du jour ; retrait de :

- 3.1** Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 270'000.- pour la réfection du bâtiment de **l'Auberge des Trois Sapins**, Arconciel



0.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 26 MAI 2025

Recherche de tenancier :

- Publication de l'annonce – janvier 2025
- 8 visites
- 6 dossiers déposés
- 5 entretiens téléphoniques
- 3 candidats rencontrés par le Conseil
- 2 retraits de candidature

➔ Il ne reste plus qu'un seul candidat

Rénovation du bâtiment :

- Mandat au bureau idl architectes
- Offres demandées
- Variantes proposées



Quelles décisions prendre en l'absence de certitude quant à la reprise du bail ?

REFECTION DU BATIMENT DE L'AUBERGE DES TROIS SAPINS, ARCONCIEL

Travaux urgents suite dégâts d'eau :

- Réfection de l'étanchéité au sous-sol
- Assèchement
- Démontage moteur ventilation (perte d'huile)

Total des travaux selon estimation : CHF 6'000.-

REFECTION DU BATIMENT DE L'AUBERGE DES TROIS SAPINS, ARCONCIEL

Travaux nécessaires – même sans repreneur – notamment :

- Isolation du grenier (combles et murs)
- Fermeture coupe-feu
- Isolation des tuyaux de chauffage
- Réfection des carrelages

Total des travaux selon offres : CHF 121'400.-

(ce montant comprend les travaux urgents)

REFECTION DU BATIMENT DE L'AUBERGE DES TROIS SAPINS, ARCONCIEL

Travaux nécessaires en cas de repreneur (notamment) :

- Adaptation porte extérieure (sortie de secours)
- Changement de lustrerie
- Remplacement du moteur de la ventilation
- Remise en état des frigos
- Réfection du piano de cuisson (éventuellement remplacement du gaz par l'induction)
- Travaux de serrurerie et menuiserie (remise en état des armoires et du bar)
- Réfection de la peinture intérieure

Total des travaux selon offres : CHF 268'600.-

(ce montant comprend les travaux urgents et les travaux nécessaires même sans repreneur)



APPROBATION

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 26 MAI 2025

1. **Approbation du procès-verbal** de l'assemblée communale du budget du 9 décembre 2024
(il ne sera pas lu)
2. **Comptes 2024**
 - 2.1 Comptes de résultat
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.2.1 Décompte d'investissement du **prolongement du chemin forestier** du Réservoir d'Arconciel à l'Oratoire à Ependes
 - 2.2.2 Décompte d'investissement de la **réparation de la conduite d'adduction d'eau** au chemin du Chenailon à Arconciel
 - 2.2.3 Décompte d'investissement de la construction d'un **trottoir à la route de Sales** à Ependes
 - 2.3 Rapport de l'**organe de révision**
 - 2.4 Rapport de la **commission financière**
 - 2.5 **Approbation**



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 26 MAI 2025

3. Modification du budget d'investissement 2025
 - 3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 600'000.- pour le **remplacement des fenêtres du complexe communal, Arconciel**
4. Nomination d'un membre à la **commission financière**
5. Nomination d'un membre à la **commission des naturalisations**
6. Retour sur l'évaluation des besoins des seniors et sur le sondage relatif à la création d'une **Association de Bois-d'Amont Solidaire**
7. Informations et **divers**





APPROBATION

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU BUDGET DU 9 DECEMBRE 2024

Les 122 citoyennes et citoyens présents et habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- Le **budget** 2024 de la commune de Bois-d'Amont
- L'approbation de 2 **investissements** :
 - CHF 1'250'000.- pour **l'étude de la construction d'une halle polyvalente double** à Ependes
 - CHF 75'000.- pour l'étude du **traitement des eaux de surfaces** de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont à Ependes
- Planification financière 2026-2029
- 6 décomptes d'investissement
- Agrandissement du **droit de superficie** au bénéfice de la **Fondation Robert A. Naef**
- Refusé la **modification des statuts** de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français



APPROBATION

	Budget 2024		Comptes 2024		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
30 CHARGES DE PERSONNEL	1'535'678.00	0.00	1'598'431.00	31'182.00	+31'571.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2'244'506.00	0.00	2'122'847.00	0.00	-121'659.00
33 AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	854'163.00	0.00	945'047.00	0.00	+90'884.00
34 CHARGES FINANCIÈRES	65'324.00	0.00	123'279.00	0.00	+57'955.00
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	155'108.00	0.00	367'502.00	0.00	+212'394.00



		Budget 2024		Comptes 2024		Diff.
		Charges	Produits	Charges	Produits	
36	CHARGES DE TRANSFERT	6'126'753.00	0.00	5'946'204.00	1'850.00	+182'399.00
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	1'054.00	0.00	+1'054.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	67'180.00	0.00	60'769.00	0.00	-6'411.00
TOTAL DES CHARGES		11'048'712.00		11'165'133.00		+83'389.00

	Budget 2024		Comptes 2024		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
40 REVENUS FISCAUX	0.00	6'366'000.00	1'080.00	6'876'991.00	+509'911.00
41 REVENUS REGALIENS ET DE CONCESSIONS	0.00	1'000.00	0.00	0.00	-1'000.00
42 TAXES	0.00	1'387'700.00	27'989.00	1'382'001.00	-33'688.00
43 REVENUS DIVERS	0.00	0.00	0.00	37'690.00	+37'690.00
44 REVENUS FINANCIERS	0.00	772'790.00	0.00	709'939.00	-62'851.00
45 PRÉLÈVEMENT SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	0.00	26'305.00	0.00	121'000.00	+94'695.00



	Budget 2024		Comptes 2024		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	1'711'034.00	0.00	1'694'826.00	-16'208.00
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	0.00	334'581.00	0.00	334'581.00	0.00
49 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	67'180.00	0.00	60'769.00	-6'411.00
TOTAL DES PRODUITS		10'666'590.00		11'217'798.00	+522'138.00
Total des charges	11'048'712.00		11'194'202.00		
Total des produits		10'666'590.00		11'250'830.00	
RESULTAT		382'122.00	56'628.00		+438'750.00



1	ACTIF	26'818'385.00	31.12.2023	32'451'371.00	31.12.2024
100	Disponible	3'730'511.00		1'782'784.00	
101	Créances	3'020'905.00		3'490'445.00	
102	Placements financiers à court terme	0.00		1'000'000.00	
104	Actifs de régulation	371'412.00		5'639'080.00	
107	Placements financiers	243'213.00		228'213.00	
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	0.00		392'648.00	
140	Immobilisations corporelles (patrimoine administratif)	19'238'058.00		19'740'297.00	
142	Immobilisations incorporelles	142'046.00		105'665.00	
145	Participations, capital social	72'240.00		72'240.00	
146	Subventions d'investissement	0.00		0.00	

2	PASSIF	26'818'385.00	31.12.2023	32'451'371.00	31.12.2024
200	Engagements courants	229'094.00		5'672'095.00	
201	Engagements financiers court terme	116'372.00		616'372.00	
204	Passifs de régularisation	488'675.00		614'972.00	
206	Engagements financiers long terme	9'765'755.00		9'354'984.00	
208	Provisions à long terme	0.00		0.00	
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux tiers	390'692.00		392'648.00	
290	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	5'963'485.00		6'232'290.00	
291	Fonds	226'861.00		208'513.00	
293	Préfinancements	507'000.00		507'000.00	
295	Réserve liée au retraitement (MCH2)	2'342'067.00		2'007'486.00	
299	Excédent/découvert du bilan	6'597'746.00		6'788'384.00	
	Résultat d'exploitation	190'638.00		56'628.00	

- Variation des liquidités et placements : - **CHF 1'947'726.39**

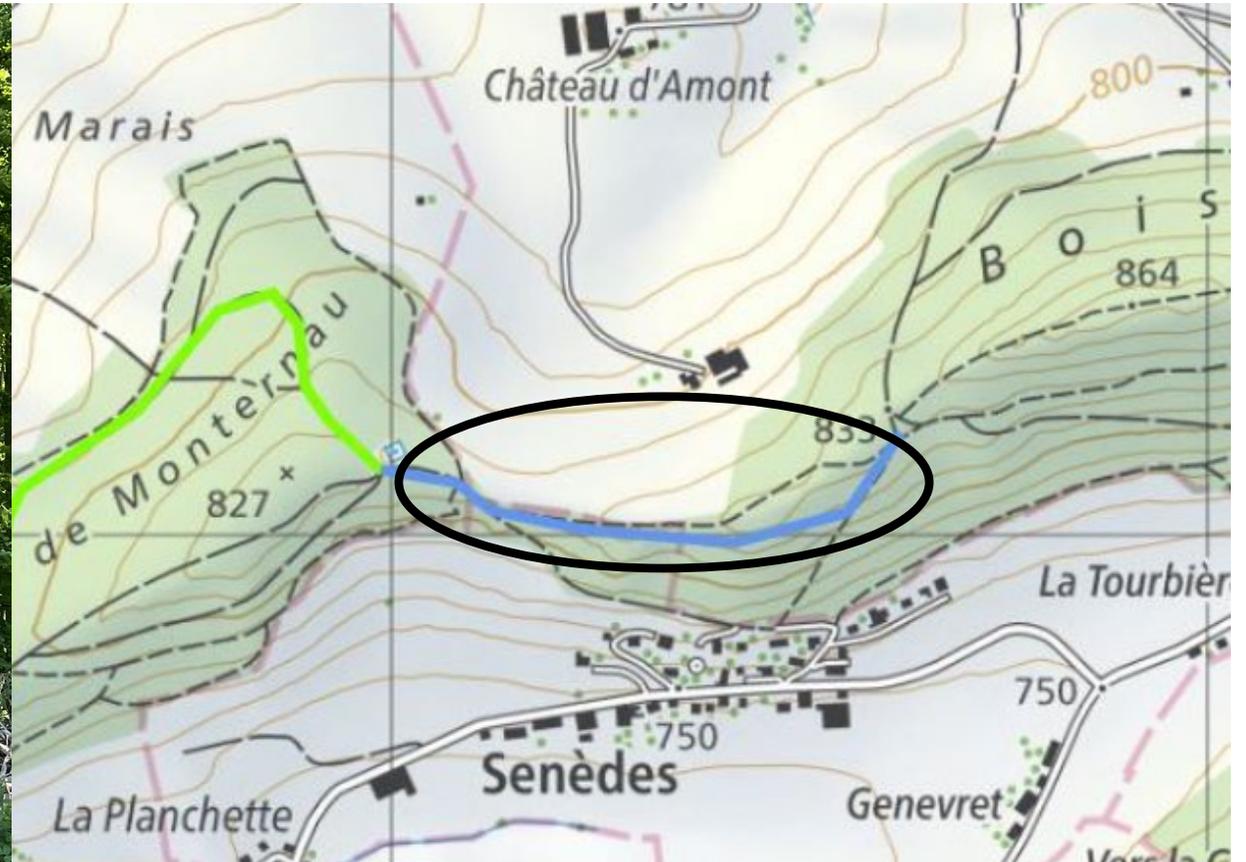
- Dette nette par habitant : **CHF 1'385.-**
 - 0 – 1'000 CHF endettement faible; jusqu'à 2'500 CHF endettement moyen

- Taux d'endettement net : **47.99%**
 - < 100% bon; 100%-150% suffisant; > 150% mauvais

- Degré d'autofinancement : **73%**
 - > 100% haute conjoncture; 80-100% cas normale; 50-80% récession

- Part de charges d'intérêts : **-1.00 %**
 - 0% – 4% bon; 4% - 9% suffisant; >9% mauvais

DECOMPTE D'INVESTISSEMENT DU CHEMIN FORESTIER DU RÉSERVOIR D'ARCONCIEL A L'ORATOIRE D'EPENDES

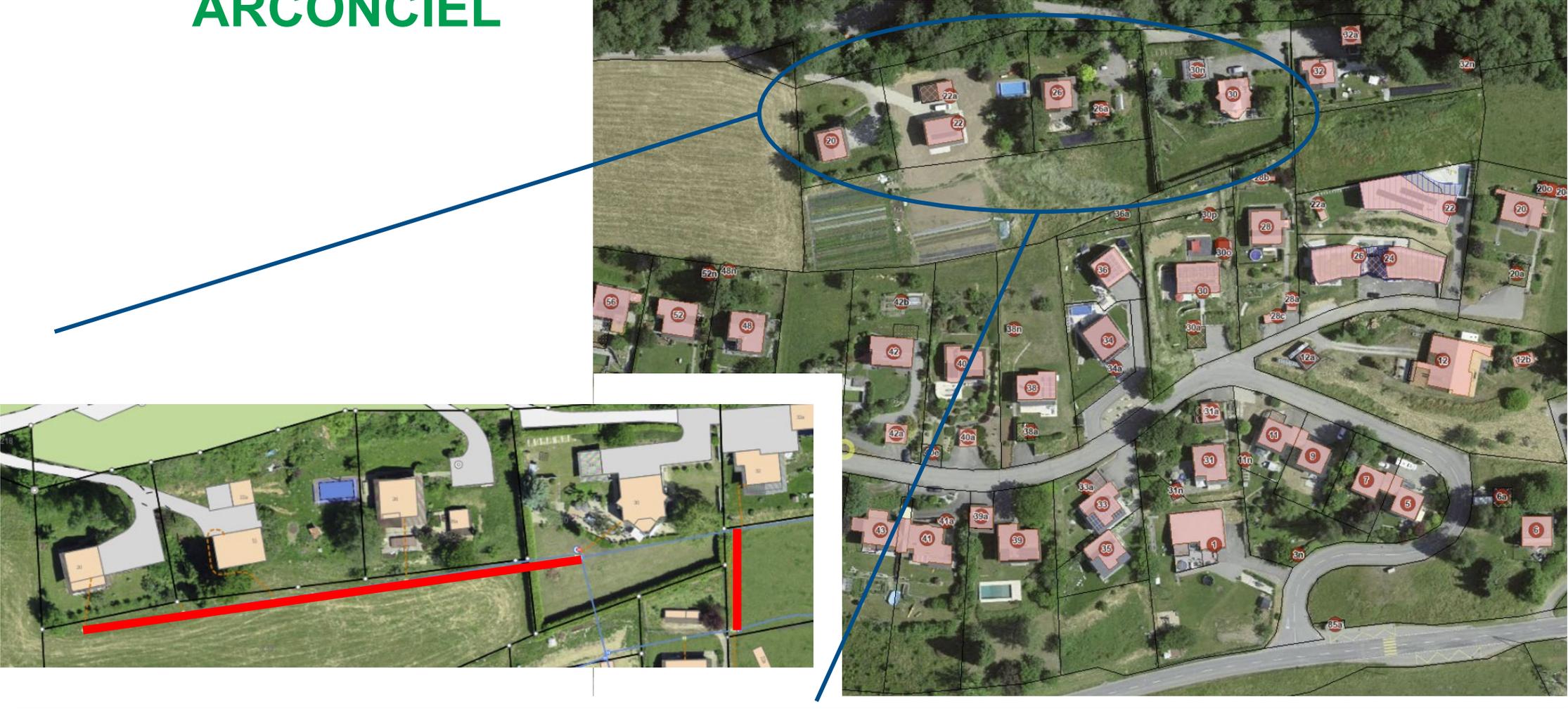


DECOMPTE D'INVESTISSEMENT DU CHEMIN FORESTIER DU RESERVOIR D'ARCONCIEL A L'ORATOIRE D'EPENDES

	Budget	Décompte	Diff
Devis entreprise spécialisée	170'000.00	174'089.29	+2.41%
Subvention 60%	102'000.00	102'994.80	+0.98%
Bancs	7'000.00	0.00	
Total CHF	75'000.00	71'094.49	-5.21%

2.2.2

DECOMPTE D'INVESTISSEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU AU CHEMIN DU CHENAILLON, ARCONCIEL



DECOMPTE D'INVESTISSEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU AU CHEMIN DU CHENAILLON, ARCONCIEL

- Hydrante peu accessible donc pas réalisée
- Pas d'imprévus

	Budget	Décompte	Diff
Travaux de génie civil	18'000.00	16'003.30	-11.0%
Travaux sanitaire	28'000.00	12'957.05	-54.0%
Divers et imprévus	3'000.00	134.00	-96.0%
Total CHF	49'000.00	29'094.35	-41%

DECOMPTE D'INVESTISSEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR A LA ROUTE DE SALES A EPEDES

	Budget	Décompte	Diff
Travaux	136'000.00	113'638.70	-16.44%
Honoraires	34'000.00	47'513.80	+39.75%
Divers et imprévus	30'000.00	16'469.85	-45.10%
Total TTC	200'000.00	177'622.35	-11.19%

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'070'000.00	0.00	40'137.00	0.00
Arconciel, Complexe communal - Remplacement CAD actuel centre-village avec possibilité d'extension	1'000'000.00	0.00	9'940.00	0.00
Arconciel, Auberge des Trois Sapins – Installation panneaux photovoltaïques	70'000.00	0.00	30'197.00	0.00
2 FORMATION	1'468'000.00	100'000.00	671'955.00	0.00
Arconciel – Bâtiment scolaire – Changement de fenêtres et luminaires	88'000.00	0.00	83'540.00	0.00
Ependes – Bâtiment scolaire Au Village 18	1'000'000.00	100'000.00	19'519.00	0.00
Arconciel – Pavillons scolaires	380'000.00	0.00	568'896.00	0.00

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 SPORT ET LOISIRS	300'000.00	0.00	325'294.00	0.00
Ependes – Halle polyvalente double	300'000.00	0.00	325'294.00	0.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	0.00	0.00	43'465.00	0.00
Aménagement chemin piétonnier route de Sales	0.00	0.00	19'752.00	0.00
Réfection route de Treyvaux, Arconciel et Senèdes	0.00	0.00	2'859.00	0.00
Remplacement véhicule édilité par 2 nouveaux	0.00	0.00	12'183.00	0.00
Bornes pour véhicules électriques	0.00	0.00	8'671.00	0.00

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	135'000.00	50'000.00	214'712.00	173'050.00
Taxes de raccordement aux ménages privés	0.00	0.00	0.00	63'802.00
Construction collecteur EC – secteur Péloula	0.00	0.00	99'899.00	0.00
Assainissement secteur La Dey – Le Pelleret	0.0	0.00	26'465.00	0.00
Collecteurs eaux usées et claires, Sur-le-Moulin	135'000.0	0.00	88'348.00	0.00
Taxes de raccordement aux ménages privés	0.00	50'000.00	0.00	109'248.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	0.00	0.00	115'341.00	152'244.00
Réfection chemins agricoles – Arconciel	0.00	0.00	98'824.00	152'244.00
Extension chemin pédestre forêt Bois de la Molleyre	0.00	0.00	16'517.00	0.00
TOTAUX	2'973'000.00	150'000.00	1'410'904.00	325'294.00
Investissement net		2'823'000.00		1'085'610.00



ORGANE DE REVISION



COMMISSION FINANCIERE



APPROBATION

3.1

REPLACEMENT DES FENETRES DU COMPLEXE COMMUNAL, ARCONCIEL





CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS

8 Besoin énergétique (Energie finale)

Le besoin actuel en énergie de l'immeuble est d'environ 1.5 à 2 fois supérieur à la consommation d'un bâtiment construit aux normes actuelles.

Etape 1 : Diminution des pertes dues aux fenêtres de plus de moitié. Diminution de la consommation de chauffage d'environ 35%.

Etape 3 : Diminution de la consommation de chauffage d'environ 10% supplémentaires. Diminution totale de la consommation de chauffage de 45% environ. L'investissement supplémentaire ne se justifie pas en raison de la baisse de consommation faible obtenue (10%).

REMPLACEMENT DES FENETRES DU COMPLEXE COMMUNAL, ARCONCIEL

	Budget
Changement des fenêtres, selon offre	CHF 268'340.00
Divers et imprévus	CHF 11'660.00
Total TTC	CHF 280'000.00

Plan de financement

Coût estimé	CHF 280'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement	0.00%
Frais financiers	0.00%



APPROBATION

4.

NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIERE

- **But** : principalement de préavisier les comptes, le plan financier et les budgets

Le Conseil communal propose la nomination de :

- Monsieur **Stéphane MILLASSON**



APPROBATION

5.

NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

- **But** : préavis à l'attention du Conseil communal les demandes de naturalisation

Le Conseil communal propose la nomination de :

- Madame **Laurence BAYS**



APPROBATION

6.

EVALUATION DES BESOINS DES SENIORS ET SONDAGE



Informations :

➤ [PAD de Péloula, Arconciel](#)



Plan d'aménagement de détail (PAD) de Péloula

- Surface libre de constructions : **14'000 m²**
- **PAD** approuvé en **avril 2025**
- **PED**/équipement du quartier approuvé en **octobre 2023**
- **Nouveau collecteur eau claire** approuvé en août 2023, réalisé en 2024
- Equipement et constructions :
 - Equipements (route, canalisations) à réaliser
 - 20 bâtiments prévus
 - 1 projet en enquête / en cours de procédure

Informations :

- [PAD de Péloula, Arconciel](#)
- [Pavillons scolaires, Arconciel](#)

7.

INFORMATIONS ET DIVERS



6 février 2025

7.

INFORMATIONS ET DIVERS



27 février 2025

7.

INFORMATIONS ET DIVERS



2 avril 2025

7.

INFORMATIONS ET DIVERS



23 mai 2025

7.

INFORMATIONS ET DIVERS



23 mai 2025

Informations :

- [PAD de Péloula, Arconciel](#)
- [Pavillons scolaires, Arconciel](#)
- [Au Village 18, Ependes](#)
- [Save the date](#)

SAVE THE DATE

13.06.2025	Concert d'été à la Place de l'Arche / Brass Band Bois-d'Amont
18.06.2025	Auditions Ecole de musique / Brass Band Bois-d'Amont
19.06.2025	Fête-Dieu sur la place du village à Arconciel (par beau temps)
28.06.2025	Le Pan dou fous d'Arkonhyi / Fournée pizza
12.07.2025	Le Pan dou fous d'Arkonhyi / Fournée pain mi-blanc
31.07-01.08.2025	Festivités du 1^{er} Août / Jeunesse d'Arconciel
23.08.2025	Loto des aînés / Bois-d'Amont Solidaire
31.08.2025	La Patronale / Paroisse d'Arconciel
06.09.2025	Four à pain / Fournée par le Groupement des femmes Arconciel
12.09.2025	St-Gorgon à la chapelle de Senèdes / Paroisse d'Ependes
13.09.2025	Journées Européennes du Patrimoine / Ruines à Arconciel
27-28.09.2025	Concert / Amont Chœur

Informations :

- [PAD de Péloula, Arconciel](#)
- [Pavillons scolaires, Arconciel](#)
- [Au Village 18, Ependes](#)
- [Save the date](#)
- [Horaires du guichet communal](#)

HORAIRES D'OUVERTURE ADMINISTRATION COMMUNALE

LUNDI	15H00 – 19H00
MARDI	8H00 – 11H30
JEUDI	8H00 – 11H30

Informations :

- [PAD de Péloula, Arconciel](#)
- [Pavillons scolaires, Arconciel](#)
- [Au Village 18, Ependes](#)
- [Save the date](#)
- [Horaires du guichet communal](#)
- [Prochaines séances et assemblées communales](#)

PROCHAINES SEANCES ET ASSEMBLEES COMMUNALES

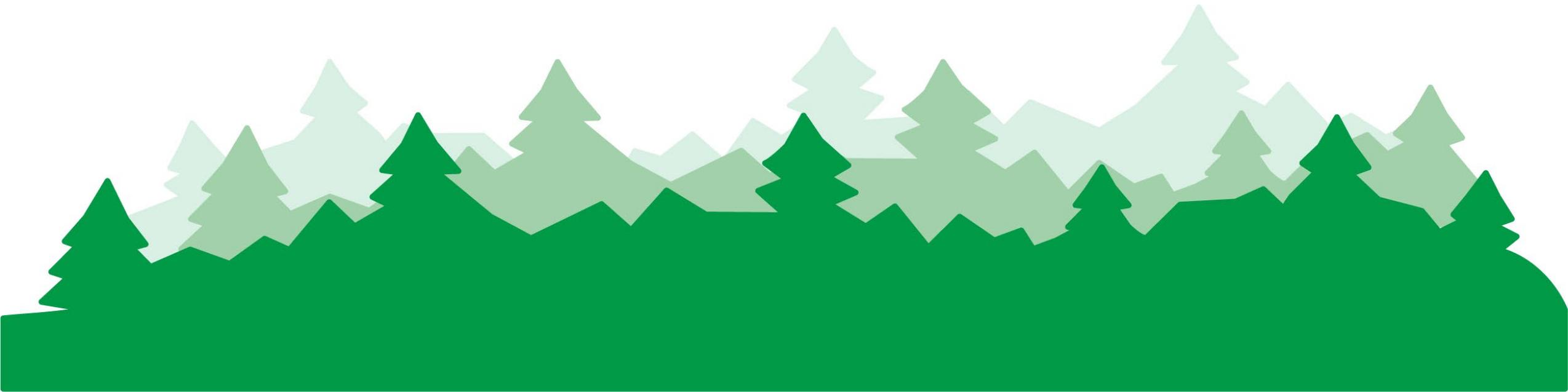
**SEANCE D'INFORMATION
AC EXTRAORDINAIRE
AC ORDINAIRE**

**30 JUIN 2025
29 SEPTEMBRE 2025
9 DECEMBRE 2025**

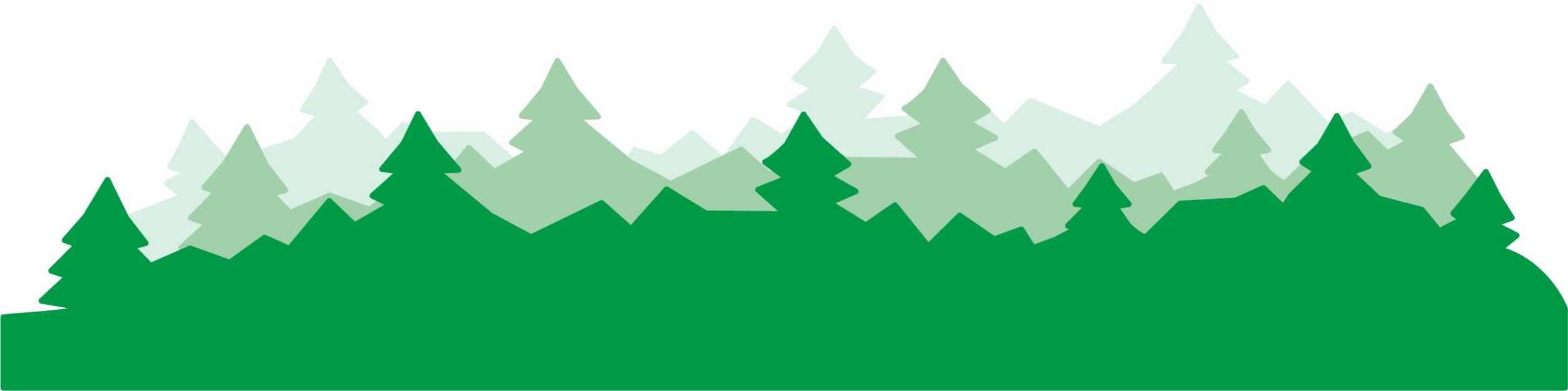


DIVERS





Merci de votre attention





bois-damont.ch



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

Place de l'Arche 1

1732 Arconciel

+41 26 564 23 33

commune@bois-damont.ch

bois-damont.ch